

Séance de l'après-midi du 27 janvier 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président  
M. AMADOU DIALLO, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION  
DU POSTE ANNE-HÉBERT À 315-25 kV  
ET DE LA LIGNE D'ALIMENTATION À 315 kV  
À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES  
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 27 janvier 2009 à 13 h 30  
Complexe municipal  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 27 JANVIER 2009  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. JEAN-MARIE MEUNIER ..... 3  
Mme MARIE-HÉLÈNE ROY ..... 12  
M. JEAN-MARIE MEUNIER ..... 20  
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 27  
Mme MARIE-HÉLÈNE ROY ..... 31  
M. JEAN-MARIE MEUNIER ..... 34  
REPRISE DE LA SÉANCE  
Mme MARIE-HÉLÈNE ROY ..... 49  
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 52  
REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 81  
MOT DE LA FIN ..... 96

---

**SÉANCE DU 27 JANVIER 2009**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de construction du poste Anne-Hébert à trois cent quinze-vingt-cinq (315-25) kV et de la ligne d'alimentation à trois cent quinze (315) kV à Saint-Augustin-de-Desmaures.

10

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance. Monsieur Bolullo!

15 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Oui, alors on a déposé quatre (4) documents, c'est les suivants!

La carte de modification de tracé demandée par Carrières Rive-Sud, monsieur Beaupré, celle qu'on a présentée hier soir.

20

Les pages présentées concernant les types de pylônes.

On a déposé également le tableau des coûts détaillés du projet.

25

Et on a déposé les règles régissant le dynamitage à proximité d'une ligne électrique.

Les autres documents qu'on nous a demandés de déposer, on est en train de travailler là-dessus et on va déposer ça dans les plus brefs délais.

30 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Bolullo.

35 Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez des documents qui ont été déposés ou que vous souhaiteriez voir déposer? Monsieur Talbot.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

40 Oui, bonjour monsieur le Président. Effectivement, il y a un document qu'on a déposé, un document dont on a parlé hier soir, c'est le dépliant concernant "Le traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides".

**PAR LE PRÉSIDENT:**

45 Parfait, merci monsieur Talbot.

Monsieur Bouillon.

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

50

La présentation faite hier a été déposée séance tenante hier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

55

Parfait, merci monsieur Bouillon.

Monsieur Tremblay.

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

60

Non, on n'a pas de document à déposer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

65

Madame Levaque, avez-vous des documents? Non.

Madame Béland non plus.

Monsieur Hamel non plus.

70

Monsieur Boulanger, non plus.

Parfait.

75

Le registre est présentement ouvert, et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

80

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonatrice du secrétariat de la Commission d'enquête qui est à la table située à l'arrière de la salle.

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique!

85           Donc je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question.

          Évidemment, le président peut outrepasser cette règle de deux (2) questions, il peut des fois à trois (3) et quatre (4), mais ça dépend toujours comment ça fonctionne, comment il y a des gens qui sont inscrits au registre.

          Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

95           Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
JEAN-MARIE MEUNIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

105           J'invite maintenant à l'avant monsieur Jean-Marie Meunier.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

110           La veillée d'hier m'a fait rêver à quelques questions!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          Allez-y, on vous écoute.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

          J'ai compris que le coût de construction de la ligne revenait à une moyenne de deux point quatre millions du kilomètre (2,4 M\$/km)?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          Deux point cinq (2,5 M\$/km).

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

          Deux point quatre-deux point cinq (2,4 M\$/km-2,5 M\$/km).

130 D'abord, ce deux point cinq millions (2,5 M\$/km) inclut le coût d'achat de servitudes de passage.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

135 Oui. Effectivement, en fait tous les coûts, monsieur Bolullo, sont inclus dans le deux point cinq millions du kilomètre (2,5 M\$/km), c'est ça?

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

140 Si oui, est-ce que je pourrais avoir une idée de la partie du deux point cinq millions (2,5 M\$/km) qui va pour acheter les servitudes de passage?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bolullo.

145 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

C'est sûr que c'est basé sur des données, des estimés basés sur des projets passés.

150 Le coût final de ça va être connu seulement une fois que tous les propriétaires vont avoir été rencontrés et qu'on va avoir versé les compensations en fonction d'un inventaire complet et détaillé de chacun, chez chacun des propriétaires.

155 Donc à l'heure actuelle, on peut donner une idée, un ordre de grandeur, mais ça dépend toujours ce qui est affecté chez vous, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et dans quel ordre de grandeur...

160 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Je veux un prix moyen.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

165 Non, c'est ça, un ordre de grandeur de prix moyen grosso modo. On vous demande pas un calcul à la cent près! Mais grosso modo.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

170

On peut penser que ça représente environ entre huit (8 %) et dix pour cent (10 %) du coût total du projet, de la ligne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

175

Oui, mais pour quelqu'un qui a une ferme sur laquelle vous passez ou s'il y a un boisé sur lequel vous passez, supposons, prenons par exemple, vous passez cent mètres (100 m) sur son boisé, donc ça peut correspondre grosso modo, encore là en moyenne, ça peut correspondre à combien d'indemnité pour l'acquisition de cette servitude-là?

180

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Monsieur le Président, dix pour cent (10 %) du coût total, pour moi, ça fait deux cent cinquante mille du kilomètre (250 000 \$/km).

185

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais il y a pas juste – deux cent cinquante mille (250 000 \$/km)!

190

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Si vous permettez, on a avec nous monsieur Yves Croft qui est notre expert en propriété immobilière, il pourrait vous donner des détails.

195

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent monsieur Croft, si vous voulez bien vous avancer peut-être au micro!

**PAR M. YVES CROFT:**

200

Alors on parle à peu près entre huit (8 %) à dix pour cent (10 %) du coût total du projet.

205

Le huit (8 %) à dix pour cent (10 %) du coût total du projet représente l'ensemble du budget nécessaire au niveau de nos activités expertise immobilière, à savoir les compensations pour les propriétaires au niveau des terrains, toute la main-d'œuvre interne et externe qui va nous permettre de procéder aux évaluations des propriétés. Les coûts associés à l'ensemble des actes notariés qui vont être nécessaires.

210

Alors quand on dit huit (8 %) à dix pour cent (10 %), c'est pas nécessairement les indemnités qui vont être versées aux propriétaires, mais bien le coût associé à l'ensemble des acquisitions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

215 Et vu que vous êtes un expert là-dedans, si on enlève le coût de main-d'œuvre d'Hydro-Québec, en fait sur le huit (8 %) à dix pour cent (10 %), est-ce qu'il y en a six pour cent (6 %) qui est la résultant du coût de main-d'œuvre d'Hydro-Québec pour tout préparer ça?

**PAR M. YVES CROFT:**

220 Ça m'embête beaucoup de vous établir un pourcentage.

Par contre, ce que je peux rajouter, c'est que l'ensemble des compensations qui vont être versées, bien, elles sont calculées sur la base de l'entente Hydro-Québec-UPA; donc les critères sont établis dans l'entente.

225 Nous, on va procéder à l'évaluation, donc à la production d'un rapport général d'évaluation qui va nous permettre d'établir les valeurs de base qui vont être associées aux indemnités qu'on va verser.

230 Alors c'est en préparation actuellement.

Pour répondre plus spécifiquement à votre question de tout à l'heure, il va y avoir un inventaire forestier précis de fait de chacune des propriétés, donc à l'heure actuelle ce n'est pas fait. Donc ça m'embête bien gros de vous dire, bien, pour un cent mètres (100 m) linéaires en milieu boisé, qu'est-ce que ça peut donner.

235

**PAR LE PRÉSIDENT:**

240 Mais de toute façon, je pense que dans l'entente cadre, si on regarde, il y a quand même un tableau avec les différentes espèces d'arbres, finalement, qui indique la valeur, une valeur potentielle de ces arbres-là en fonction de différents facteurs qui sont considérés, j'imagine, par je sais pas par qui, pas par l'UPA, mais probablement par le Syndicat des producteurs forestiers, c'est dans l'entente-cadre.

245 Il y a pas un tableau quelque part?

**PAR M. YVES CROFT:**

250 Oui, mais l'indemnité pour le boisé va être vraiment déterminée en fonction d'une étude de marché faite localement et à la date de nos évaluations.

Donc on va devoir déterminer quelle est la valeur que le marché paie actuellement pour les bois qui sont concernés.



255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Croft.

Oui monsieur Meunier.

260

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Ça répond à ma question.

265

L'autre question, si Hydro avait le choix de passer dans un milieu commercial et industriel puis dans un milieu résidentiel, lequel qu'il choisirait?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

270

La parole est à vous.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

275

Encore là, c'est difficile de répondre à cette question-là objectivement, dans le sens qu'il faudrait, à choisir entre les deux (2), il faut connaître, il y a d'autres paramètres qu'il faut prendre en considération. C'est difficile de dire vers quoi on pencherait.

Je dirais que d'emblée, on essaie d'éviter les deux (2)!

280

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous avez quand même retenu un tracé, monsieur Bolullo, donc ce serait peut-être intéressant pour monsieur de lui faire part sur quels critères vous vous êtes basés pour retenir ou donner peut-être les indications ou les raisons qui ont motivé le choix de tel tracé par rapport à un autre tracé!

285

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

290

Le choix du tracé actuel, le tracé ouest est loin du milieu bâti. Donc c'est un des critères qu'on s'est donné.

Donc il est loin du milieu bâti, et puis on a tenu compte aussi du paysage, comme on l'a dit hier, dans l'élaboration du tracé, et du milieu naturel.

295

On a tenu compte de tous ces éléments-là dans la détermination du tracé de moindre impact. Donc on a pris en compte tous les éléments qui sont venus de notre inventaire du milieu et des consultations qu'on a faites.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

300           Merci monsieur Bolullo.

              Monsieur Meunier!

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

305           Là, j'aimerais ça avoir la carte du tracé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

310           Est-ce que c'est possible de mettre la carte A?

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

315           Du côté sud de l'autoroute. La section à partir du poste à aller jusqu'à l'intersection de l'autoroute.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

320           En fait, c'est la carte A où on retrouve tout le grand périmètre d'étude sur lequel, à partir duquel le promoteur a travaillé.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

325           En fait, ce que je proposerais, c'est une carte, le fond, en fait, c'est un fond photographique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

330           Bon en tout cas, on va voir qu'est-ce que ça a de l'air, puis après ça, on ajustera en conséquence. Si elle ne nous plaît pas, on vous en demandera une autre!

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

335           Donc on voit à l'écran, je pense que la section qui vous intéresse, c'est la section 1 plus particulièrement?

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

340           C'est parfait, ça, c'est ça que je voulais.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Est-ce que vous voudriez voir la section 1?

345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a possibilité de l'agrandir, la section 1?

350 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Oui.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

355 Non, restez à l'autre, parce qu'on verra pas, ma question parle pour couvrir tout!

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

OK.

360

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

365 Ma question, elle comporte, je l'avais posée lorsque j'ai rencontré les représentants d'Hydro-Québec, une question, à savoir – mais vous avez fait disparaître le tracé, c'est pas la même chose, la section 1!

On avait le tracé tantôt, la ligne en pointillé!

370 Si on prend le tracé à partir du poste Anne-Hébert, on fait un bout en direction ouest, ensuite on se dirige vers le nord pour, après ça, s'en aller encore à l'ouest.

Juste à l'intersection du tracé, de la conduite, s'en retourne vers le nord encore, c'est là où ce que le monsieur hier parlait de sa carrière, là!

375 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

La carrière est dans le coin ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

380

Donc c'est jusqu'à ce tracé-là que vous voulez, monsieur Meunier, jusqu'à l'intersection qui monte vers le nord, mais au bout complètement, c'est ça?

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

385

Je m'étais informé, demandé de vérifier si on pouvait pas faire – analyser une possibilité de pas faire un tracé, sortir du poste Anne-Hébert à aller jusqu'à l'intersection à quatre-vingt-dix degrés (90<sup>0</sup>) qui tourne vers le nord, puis aller rejoindre l'autre point là-bas de biais comme ça.

390

Puis personne m'est revenu de réponse là-dessus, parce que, je comprends pas, parce qu'au prix de deux millions du kilomètre (2 M\$/km), on vient de sauver presque un kilomètre!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

395

En fait, votre question est la suivante! C'est à partir, si je me trompe pas, est-ce qu'on a un pointeur ici, nous?

400

En fait, si je comprends bien, votre interrogation, c'est partir d'ici puis s'en aller directement là?

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

C'est ça, oui.

405

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, en ligne droite.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

410

Est-ce que ça a été analysé?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

415

Est-ce que tout le monde l'a vu, oui! Parfait.

Est-ce que ça a été analysé, cette solution-là?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

420

Monsieur Gaétan Brodeur va répondre à cette question-là.

**PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

425

Oui monsieur le Président. On n'a pas regardé cette option-là, parce qu'on touchait plus de terres agricoles et on passait dans une érablière exploitée.

Donc à partir en ligne droite, vous voyez, on s'en venait ici. Ici, il y a des érablières exploitées, donc on pouvait pas s'en venir.

430 Et du côté terres agricoles, on affectait plus de terres agricoles ici.

Et deuxièmement, suite aux consultations auprès de l'UPA, ils disaient de pas descendre, parce que c'était les meilleures terres agricoles du côté sud de la voie ferrée.

435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est la raison pour laquelle cette solution-là n'a pas été analysée plus en profondeur?

440 **PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

C'est exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

445 Parfait, merci monsieur Brodeur.

Merci monsieur Meunier.

450 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

J'ai pas fini.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

455 Mais vous pouvez vous réinscrire, monsieur Meunier, il y a pas de problème.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

460 J'en ai trop!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

465 Bien, regardez, allez vous réinscrire, il y a juste une autre personne après vous, ça fait que si vous vous réinscrivez, il y a pas de problème. Ça va nous faire plaisir de vous écouter.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

J'ai droit juste à trois (3) questions du coup!

470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Deux (2) questions, puis j'en ai laissé quatre (4), ce coup-là! Vous en avez eu le double pour le prix de deux (2)!

475

---

**MARIE-HÉLÈNE ROY**

480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Marie-Hélène Roy s'il vous plaît.

Bonjour madame Roy.

485 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

Bonjour monsieur Lafond.

490 Ma question porte sur le PMVI. Hier, on a parlé du montant qui était attribué au PMVI, et il semblait déjà y avoir une préentente entre la Ville de Saint-Augustin, de la Communauté métropolitaine et Hydro, pour l'installation d'une piste cyclable sur les voies d'accès.

495 Alors ma question s'adresse à Hydro-Québec! Y a-t-il déjà une entente préliminaire avec la Communauté métropolitaine et la Ville de Saint-Augustin sur l'attribution des sept cent mille dollars (700 000 \$) du PMVI?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

500 Madame Roy, vous vous adressez toujours à moi et je transfère votre question!

Monsieur Bolullo, veuillez répondre à la question de madame Roy s'il vous plaît.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

505 Donc à l'heure actuelle, non, il y a pas d'entente à savoir comment la municipalité va utiliser les montants du Programme de mise en valeur intégrée qui va être accordé par Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

510

En fait, la seule chose, si je comprends bien les propos que vous avez tenus et ceux que vous tenez présentement, c'est que le un pour cent (1 %) est accordé, est réparti de la façon

515

suivante, entre les MRC impliquées et la Communauté métropolitaine de Québec, et selon un prorata de l'utilisation de ligne finalement. Donc si on a X kilomètres dans la MRC de Portneuf, il y a un pour cent (1 %) de ce montant qui s'en va à la MRC de Portneuf.

520

Hier soir, si je me trompe pas, madame Béland nous a mentionné que cette partie-là qui allait à la MRC de Portneuf, ça irait plutôt à la Ville de Pont-Rouge, étant donné qu'elle était la seule municipalité qui était impactée par ça.

525

Maintenant, au niveau de la Ville de Saint-Augustin, monsieur Boulanger, et après ça je vais aller voir aussi au niveau de la Communauté métropolitaine de Québec, de quelle façon vous allez utiliser ces argents-là?

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

530

Le Conseil municipal nous a pas encore signifié disons d'information quant à l'attribution du montant qui est versé par Hydro-Québec en compensation avec le tracé qui est prévu et l'installation du poste Anne-Hébert.

535

Donc je suis pas en mesure de vous dire à ce moment-ci quel serait le choix du Conseil municipal disons en regard des investissements nécessaires.

540

Je crois comprendre que ces investissements-là visent souvent des aménagements, soit récréatifs, soit des mesures de protection, des choses comme ça. Le territoire de Saint-Augustin comporte déjà un certain nombre de secteurs de ce type-là dont certains pourraient nécessiter des investissements additionnels, et la délibération au niveau du conseil est pas avancée suffisamment disons pour qu'on puisse vous donner des indications à cet égard-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

545

Parfait, merci monsieur Boulanger.

Monsieur Bouillon.

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

550

Il y a une question sous-jacente à la distribution de cette somme de un pour cent (1 %).

555

Tantôt, vous avez fait mention qu'il y a des municipalités qui sont touchées, nommément la municipalité de Pont-Rouge dans la MRC de Portneuf, la municipalité de Saint-Augustin dans l'agglomération de Québec, mais aussi dans la Communauté métropolitaine de Québec.

560 À ce que je sache, la façon dont ces sommes-là seraient éventuellement distribuées, est-ce que c'est à la Communauté métropolitaine, est-ce que c'est à l'agglomération de Québec qui comprend la ville de l'Ancienne-Lorette et la ville de Québec et Saint-Augustin ou à Saint-Augustin qui est le milieu récepteur le plus touché, vous en conviendrez quand même, on n'a pas, nous, à cet égard-ci, d'information, ni même amorcé de réflexion à cet égard.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

565 Mais au niveau d'Hydro-Québec, le un pour cent (1 %), à qui il est versé?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

570 Le un pour cent (1 %) est versé aux municipalités qui vont réaliser les projets. Mais l'entente sur la distribution des montants se fait à partir des MRC, donc les MRC s'entendent avec les municipalités sur la répartition des sommes qui leur sont allouées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

575 Donc c'est versé plutôt dans un premier temps, le un pour cent (1 %) s'en va directement, comme dans le cas ici présent, ce serait à la Communauté métropolitaine de Québec et là, il faut faire une distinction. Est-ce que c'est la Communauté métropolitaine de Québec ou est-ce que c'est l'agglomération de Québec?

580 Est-ce que ce serait possible pour vous de clarifier toute cette question-là, en demandant peut-être auprès de certaines personnes qui sont plus familières avec ça chez Hydro-Québec, à savoir de quelle façon la répartition va se faire exactement, et à qui les sommes vont être versées en premier lieu et par la suite redistribuées à qui?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

585 J'aimerais ça inviter Jean-Marc Darveau qui est notre représentant avec le milieu!

**PAR M. JEAN-MARC DARVEAU:**

590 Bonjour monsieur le Commissaire. Voici la façon dont c'est réparti!

Le Programme de mise en valeur, c'est un pour cent (1 %) du montant réparti, si on prend disons l'exemple par exemple qui nous concerne, il y a Portneuf, puis il y a la CMQ.

595 Or, la Communauté métropolitaine de Québec n'est pas admissible pour recevoir un montant dans le cadre du Programme de mise en valeur, étant donné l'amplitude du territoire.



600 Donc dans le cas qui nous concerne, l'argent qui va du côté, au prorata du côté de Saint-Augustin va à Saint-Augustin, d'accord!

Pour ce qui est de la MRC de Portneuf, comme il n'y a qu'une municipalité qui est concernée, à ce moment-là le montant est versé à la Ville de Pont-Rouge.

605 Maintenant, s'il y avait par exemple dix (10) municipalités dans Portneuf, à ce moment-là les gens ensemble pourraient dire, bien, on va prendre, les dix (10) municipalités vont en prendre un certain montant et vont en laisser à la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

610 Et peu importe si elles subissent des tracas, compte tenu du projet? Parce que je présume que pour pouvoir bénéficier de ce un pour cent (1 %) là, il faut quand même que tu aies un certain impact sur ton territoire?

**PAR M. JEAN-MARC DARVEAU:**

615 Non. Le Programme de mise en valeur, dans sa forme actuelle, parce qu'il vient d'être refondu à partir du 1<sup>er</sup> décembre, c'est tous travaux qui impliquent une construction de ligne ou d'un poste – là, je parle juste poste et ligne, je parle pas de barrage – de plus de soixante-neuf (69) kV.

620 Ça fait qu'à ce moment-là, une ligne de dix kilomètres (10 km) à soixante-neuf (69) kV, je sais pas, moi, trois millions (3 M\$), à ce moment-là c'est un pour cent (1 %) de trois millions (3 M\$).

625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc vu que c'est refondu, je vais vous demander d'en faire un dépôt également, compte tenu que nous ne l'avons pas.

630 **PAR M. JEAN-MARC DARVEAU:**

Aucun problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

635 Donc une autre chose à prendre en considération, monsieur Bolullo!

Et si je comprends bien, pour répondre effectivement à madame Roy, c'est un petit peu à Pont-Rouge et à peu près grosso modo trois cent mille dollars (300 000 \$)...

640

**PAR M. JEAN-MARC DARVEAU:**

La majeure partie va aller à la Ville de Saint-Augustin.

645 Et maintenant, il y a tout un processus de façon, je veux dire, le montant va être mis à la disposition des organismes après qu'on aura les autorisations gouvernementales pour débiter les travaux, et à ce moment-là, une entente qui est signée entre Hydro-Québec et les organismes admissibles sur le programme, sur la façon dont le programme va se dérouler, et il y a douze (12) mois pour compléter le programme, pour verser les sommes et réaliser les initiatives de mise en

650 valeur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et les organismes admissibles sont?

655

**PAR M. JEAN-MARC DARVEAU:**

Les municipalités. Dans ce cas-ci, deux (2) municipalités. Voilà!

660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci beaucoup.

**PAR M. JEAN-MARC DARVEAU:**

665

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

670 Madame Roy, est-ce que ça répond à votre question?

**PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

Un peu. J'en ai une suite, si vous me le permettez, monsieur le Président.

675

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, madame Roy!

680 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

Dans le cas qui nous occupe, la Ville de Saint-Augustin a un projet de piste cyclable qui utiliserait les voies d'accès qui seraient générées pendant la construction du projet.

685 Ce qui signifie, selon moi, de rendre permanentes des voies d'accès temporaires sur lesquelles on a évalué des impacts mineurs dans l'étude d'impact.

690 Est-ce qu'Hydro-Québec prévoit changer la valeur des impacts prévus sur les voies d'accès, dans la perspective de créer une piste cyclable? Parce que là, ça change toute la donne des impacts à long terme sur les voies d'accès avec les ponceaux, avec l'ouverture du milieu, l'impact sur les sols et sur le milieu forestier, les ouvertures, etc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

695 Monsieur Bolullo, vous avez bien compris la question de madame Roy?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

700 Oui, tout à fait. Donc comme on a dit dans la portion nord du tracé, on traverse des milieux humides et on a mis de l'avant des mesures d'atténuation pour limiter l'impact, diminuer l'impact des travaux de construction, donc on va aller sur sol gelé et on va utiliser, lorsque possible, des infrastructures existantes.

705 Puis si on revient au projet de piste cyclable, nous, Hydro-Québec ne fait pas de piste cyclable; le projet dont il est question ici, c'est le projet du poste et de la ligne, donc on a tenu compte des impacts du poste et de la ligne dans notre étude.

Non, on n'a pas tenu compte de tout ce qui concerne la piste cyclable, étant donné que c'est pas un projet qui nous appartient.

710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bolullo.

715 Monsieur Talbot, qu'est-ce que le MDDEP pense de la question de madame Roy? Est-ce que vous pouvez répondre en tant que ministère?

720 Parce que bon, Hydro-Québec dit, nous, on se contente simplement d'analyser les impacts en fonction des petits problèmes qu'on va faire lorsqu'on va être en construction; maintenant, madame Roy veut savoir si suite à ça, étant donné qu'il va y avoir la construction d'une piste cyclable probablement dans cette emprise-là, comment le ministère considère-t-il les impacts sur les milieux humides ou encore sur toute la diversité faunique ou biophysique?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

725 Bien, à cette étape-ci, effectivement, pour l'instant, le ministère considère le projet d'Hydro-Québec. Parce que le projet de piste cyclable, bien, on n'a aucune indication de la forme

que ça va prendre, qui va la mettre en place, de comment ça va se faire. C'est quelque chose qui va venir après sans doute.

730 À ce moment-là, il faudrait voir. Peut-être, si le projet en question est susceptible de porter atteinte à certains milieux plus sensibles, bien, il y aurait peut-être lieu d'avoir certains certificats d'autorisation mais qui seraient pas dans le cadre du présent projet. Ça pourrait, à ce moment-là, être du ressort de la Direction régionale du ministère.

735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc savez-vous si ça serait obligatoirement requis d'avoir une autorisation en vertu de l'article 22 pour la création d'une piste cyclable, ou c'est plus ou moins aléatoire?

740 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Je demanderais à monsieur Denis Tessier peut-être de venir nous éclairer sur ce sujet, de la Direction régionale.

745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Talbot.

Bonjour monsieur Tessier.

750

**PAR M. DENIS TESSIER:**

755 Bonjour monsieur le Président. Concernant l'aménagement d'une piste cyclable, si ça nécessite un certificat d'autorisation, si on est dans les bandes riveraines de cours d'eau ou encore s'il y a des traverses de cours d'eau ou encore des interventions en milieux humides, à ce moment-là ça pourrait nécessiter l'émission d'un certificat d'autorisation.

760 Par contre, dans un premier temps, on parle de la ligne électrique, de son passage, de l'établissement des structures, à ce moment-là peut-être que les autorisations permettront le chemin d'accès. Par la suite, la piste pourra être aménagée à même les chemins d'accès, si on veut. Ça va être à vérifier, autrement dit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

765 Parfait, merci monsieur Tessier.

Madame Roy, voulez-vous...

**PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

770

Vous me donnez un supplément?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

775

Bien sûr.

**PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

780

Il y a un autre projet actuellement qui a fait l'objet d'audience publique, je pense, c'est le changement d'axe de la 367 à partir de l'autoroute 40 qui va déjà impacter beaucoup de terres agricoles et de milieux forestiers et qui va dans la même direction que la ligne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

785

En fait, qui va dans la direction pour rejoindre la ligne.

**PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

790

Pour rejoindre la ligne. Alors je voudrais savoir si ce corridor-là a été évalué, parce que déjà le ministère des Transports va venir farfouiller dans les terres agricoles et les milieux boisés dans la partie est.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

795

Donc c'est à partir de la route de Fossambault, mais en allant rejoindre la 367, et avec la nouvelle bifurcation que le ministère des Transports va réaliser, je pense, en tout cas prochainement.

800

Est-ce que cet aspect-là a été regardé?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

805

C'est-à-dire qu'encore là, on revient à un tracé qui se situe beaucoup plus à l'est. Puis pour les raisons qu'on a évoquées hier, on impacterait fortement le milieu bâti. Il y a des contraintes reliées à la position, aux aires d'approche de l'aéroport, donc c'est pas une solution qui a été envisagée, comme on l'a mentionné hier soir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

810

Parfait, merci monsieur Bolullo.

Merci madame Roy.

815

---

**JEAN-MARIE MEUNIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

820

Monsieur Meunier s'il vous plaît.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

825

Est-ce qu'Hydro a tenu compte qu'en s'installant du côté de – excusez! – a tenu compte qu'en s'installant déplaçait la ligne qu'on avait le plan tantôt, puis en montant sur la terre de la société en commandite jusqu'au chemin de fer, pour longer le chemin de fer, vous savez que sur le long du chemin de fer, il y a un ruisseau qui est la tête de la rivière de Cap-Rouge qui prend sa source dans l'érablière, puis qu'à ma connaissance, que c'est moi qui cultive, qui opère la petite érablière qu'il y a là, le débit d'eau dans ce ruisseau-là est le même, même sinon plus que celui d'en bas que vous dites vouloir protéger avec une bande de vingt mètres (20 m).

830

Là, ma crainte, c'est quand vous allez tomber avec le ruisseau, la ligne à cheval sur le ruisseau le long du chemin de fer, que vous déplacez la ligne de vingt mètres (20 m) au sud, ça fait que là, encore dans le milieu boisé, là!

835

Est-ce que vous avez tenu compte de ça, qu'il y avait un ruisseau là, ou bien est-ce que vous le savez, au moins?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

840

Monsieur Bolullo, est-ce que vous êtes au fait des propos de monsieur Meunier, à l'effet qu'effectivement, il y a un ruisseau dans ce coin-là qui aurait quand même un débit assez important?

845

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Pour être certain de bien comprendre, on pourrait projeter une carte puis identifier exactement le secteur pour être certain de parler de la même chose.

850

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Exact.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

855

Ça pourrait être la même carte que tout à l'heure.

Ma question, prenons le même départ que tantôt, du poste Anne-Hébert, dans la direction ouest pour aller après ça en direction nord.

860

Quand on arrive à l'intersection nord, on croise un ruisseau qui arrive de l'est, puis qui suit le chemin de fer.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

865

Donc est-ce qu'on a tenu compte de ce ruisseau-là dans nos inventaires, OK!

Monsieur Gaétan Brodeur va répondre à la question.

870

**PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

Oui monsieur le Président. En fin de compte, le ruisseau dont parle monsieur Meunier, selon moi, ce serait ici dans ce secteur-là, monsieur Meunier?

875

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Il arrive, il s'en vient de l'est.

**PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

880

Comme ça, puis c'est le ruisseau Jaune, c'est la tête du ruisseau Jaune.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

885

Il vient de l'est, je veux dire, il vient de la partie boisée, là, en bas. Il traverse là, puis il traverse le champ, puis il suit après ça le chemin de fer jusqu'à la tête de la rivière Cap-Rouge.

**PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

890

Bon, j'ignore à ce moment-là.

Ici, il y a un ruisseau – non, c'est celui-là ici. Nous, celui qu'on a identifié, ce ruisseau-là, se déverse plus vers le fleuve, donc c'est pas de celui-là que vous parlez.

895 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Il y en a un qui suit, ça suit le chemin de fer, puis ça va rejoindre la rivière de Cap-Rouge.

900 Si vous étiez capable d'étendre plus à l'ouest la carte, m'a vous montrer la rivière de Cap-Rouge, elle doit paraître sur le plan certain.

**PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

905 La rivière de Cap-Rouge ici, là, il y a un ruisseau ici qui se jette là, c'est l'affluent de la rivière de Cap-Rouge.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

910 Montez-la jusqu'à la tête, elle coule vers l'est. Remontez vers l'ouest, vers le sud plutôt!

**PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

Elle coule comme ça, cette rivière-là.

915 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Oui, c'est ça. Reculez, bon, puis là, elle vient rejoindre – le ruisseau qui suit le chemin de fer va se jeter dans cette rivière-là.

920 **PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

OK. Nous, on est au sud de la voie ferrée qui est ici, la voie ferrée est comme ça ici.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

925

Mais le ruisseau traverse la voie ferrée dans un gros tuyau, puis il va se collecter là.

**PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

930

Monsieur le Président, ce qu'on fait, quand on a un ruisseau, on tient compte de cela, parce qu'on garde à ce moment-là les boisés, et on met pas de pylône à moins de vingt mètres (20 m) des cours d'eau.

935

Ça fait qu'on n'affectera sûrement pas ce ruisseau-là lors de la construction. Donc en fin de compte, je vois pas qu'on puisse affecter.



**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Ça veut dire que, si j'ai bien compris, vous allez déplacer la ligne vers le sud?

940

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bolullo.

945

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

C'est-à-dire qu'on déplacera pas le tracé de la ligne vers le sud. Lors de la construction, on va prendre toutes les précautions, si on a, dans notre stratégie d'accès, si on a à traverser ce cours d'eau là, on va installer, pas des ponceaux, des ponts provisoires, des ponts temporaires, donc on va protéger aussi les abords de ces cours d'eau là, et on va appliquer des modes de déboisement appropriés pour protéger les cours d'eau.

950

Donc l'impact sur tous les cours d'eau qui vont être traversés, autant permanents qu'intermittents, va être...

955

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

De là l'autre volet de ma question! Pourquoi du côté sud, à partir du poste Anne-Hébert, on suit un ruisseau, puis qu'Hydro m'a confirmé qu'ils devaient s'éloigner de vingt mètres (20 m) d'un ruisseau semblable? Puis que là, vous allez juste le protéger?

960

Pourquoi que le ruisseau qui prend sa source sous le poste d'Anne-Hébert à peu près, lui, il faut que vous passiez à vingt mètres (20 m), puis celui qui prend sa source dans la sucrerie, qui est aussi gros, vous allez seulement le protéger? C'est quoi la différence entre les deux (2) ruisseaux? C'est deux (2) têtes d'eau qui partent là.

965

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Le deuxième ruisseau que vous parlez, c'est la rivière Charland, elle se situe ici.

970

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Oui, mais c'est la tête, la rivière Charland, c'est le départ, ça, là. Ça part en dessous du poste Anne-Hébert, là.

975

Puis là, vous vous éloignez à vingt mètres (20 m) au nord de ce ruisseau-là, vous pouvez pas l'approcher, puis l'autre, vous allez passer dessus en le protégeant. C'est quoi la différence entre les deux (2) ruisseaux?

980 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Donc dans les deux (2) cas, il y a pas de différence, c'est qu'on applique les mêmes mesures dans un cas ou dans l'autre.

985 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Ça veut dire que si vous passez à vingt mètres (20 m) en haut parce que vous vous tenez à vingt mètres (20 m) du ruisseau, vous allez passer à vingt mètres (20 m) de l'autre aussi, ça fait que la ligne va se déplacer vers le sud encore, là?

990

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que le fait de passer à vingt mètres (20 m) du ruisseau, que monsieur parle, va faire en sorte de déplacer la ligne?

995

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

La ligne actuelle, c'est que le ruisseau ici suit, il est au sud de l'emprise. Et nous, ce qu'on a fait, c'est qu'on a maintenu le tracé là, de façon à préserver une bande de vingt mètres (20 m) aux abords du cours d'eau de la rivière Charland ici.

1000

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, si on continue plus vers le haut, pour revenir au ruisseau que monsieur Meunier parle, donc à ce moment-là, il y a quand même une bande de vingt mètres (20 m) qui va être sauvegardée pour ne pas affecter ce ruisseau.

1005

En faisant cela, est-ce que le fait de procéder à cette mesure de précaution de vingt mètres (20 m) entraîne le déplacement de la ligne?

1010

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Non.

1015

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça n'entraîne pas le déplacement de la ligne. La ligne va rester telle quelle, le tracé va demeurer le même, monsieur Meunier.

1020 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Ça veut dire que ce que les représentants d'Hydro nous disent que la ligne est rapprochée du chemin de fer, puis elle est rétrécie parce qu'on profite de l'emprise du chemin de fer, c'est faux comme ça?

1025

Ça fait que si vous laissez vingt mètres (20 m), le ruisseau est le long de la ligne du chemin de fer, si vous laissez vingt mètres (20 m), vous pourrez pas rétrécir le tracé de la ligne d'Hydro, parce qu'il sera plus adjacent avec le chemin de fer, là?

1030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Brodeur, êtes-vous en mesure de répondre?

**PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

1035

Le ruisseau, en fin de compte, qui longe en bordure de la voie ferrée dont parle monsieur Meunier, on l'a localisé sur la carte; il est en bordure de la voie ferrée, effectivement. Effectivement, il est en bordure.

1040

Monsieur le Président, c'est ça, c'est un ruisseau qui est ici, qui s'en vient, qui longe la bordure ici comme ça. Effectivement, il y aura plus de boisé entre la voie ferrée et notre emprise de ligne; justement pour essayer de sauver le plus de boisés possible, on a rapproché la ligne de la voie ferrée.

1045

Par contre, dans nos mesures, on fait pas d'essouchage, on garde à ce moment-là toute la végétation. On appelle ça un mode B de deux mètres point cinq (2,5 m). Donc les rives du cours d'eau sont protégées.

1050

Donc pour rassurer monsieur Meunier, monsieur le Président, il y aura pas de problème d'érosion ni de perte d'eau, parce qu'on garde quand même la végétation arbustive.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

1055

C'est pas le problème d'érosion qui m'inquiète, c'est le problème que vous allez empiéter encore dans la section érablière qui est là, si vous descendez la ligne, comme ça fait en haut, là.

1060

En haut, vous vous éloignez de vingt mètres (20 m) du ruisseau pour passer à travers d'une plantation qui a vingt (20) ans, puis à travers une partie d'érablière, parce que vous voulez rester à vingt mètres (20 m). Moi, ce que j'avais demandé quand je vous avais rencontrés, j'avais rencontré les représentants, c'était d'essayer d'avoir, de rapprocher le plus possible du ruisseau pour éviter la perte de terrain.

Là, vous laissez vingt mètres (20 m), ce vingt mètres-là (20 m), qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse avec ça?

1065

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bolullo.

1070

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Dans la section qui est ici qui longe la voie ferrée, notre emprise, elle est connexe à l'emprise, elle sera connexe à l'emprise actuelle du chemin de fer. Donc il y aura pas de bande boisée entre notre...

1075

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Ça veut dire que le ruisseau va être dedans.

1080

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Ça veut dire ça, mais on va appliquer des modes de déboisement qui vont permettre de limiter les impacts sur cette section-là du ruisseau lorsqu'on va longer la voie ferrée.

1085

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Bon, m'a revenir avec la même question, pourquoi on peut pas faire appliquer la même chose en haut?

1090

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Quand vous parlez d'en haut...

1095

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Oui, dans l'autre ruisseau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1100

Monsieur Meunier, c'est votre dernière question. Je vous en ai laissé quand même quelques-unes.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

1105

J'ai pas de réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous reviendrez, on va en trouver, des réponses.

1110 Monsieur Bolullo, répondez s'il vous plaît, à la question.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1115 Donc, l'autre situation qu'on parle ici, c'est la rivière Charland. Cette rivière-là est sinueuse ici, elle fait beaucoup de zigzags, et c'est un contexte un peu différent de ce qui est ici.

Et ce qu'on s'assure ici en mettant le tracé là, c'est justement de préserver le vingt mètres (20 m) aux abords du cours d'eau.

1120 **PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Puis l'autre en haut, c'est pas important?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1125 Bien, c'est-à-dire qu'en haut, pour répondre à cette dernière question là, en haut il y a déjà le déboisement de la voie ferrée actuellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1130 Parfait, merci monsieur Bolullo.

Merci monsieur Meunier.

1135

---

#### QUESTIONS DE LA COMMISSION

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1140 Avant de passer à la prochaine personne qui va venir s'inscrire, mon collègue aurait quelques questions relativement à la rivière Charland, donc je laisse la parole à mon collègue quelques minutes.

1145 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci monsieur le Président.

1150 Donc cette question s'adresse aussi bien à Hydro-Québec qu'au ministère du  
Développement durable et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Des cours  
d'eau drainent le territoire vers le Saint-Laurent dont la rivière Charland; selon la carte A de  
l'étude d'impact, si vous voulez bien la montrer s'il vous plaît, il semble que ce cours d'eau prend  
sa source près ou sur le terrain retenu pour le poste, est-ce que cela est exact?

1155 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Tout à fait.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1160 Est-ce que ce cours d'eau pourrait être touché par des déversements, par exemple des  
hydrocarbures, au moment de la construction et de l'exploitation du poste?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1165 On parle du secteur qui est ici, où il y a le poste! Donc pour répondre à votre question, la  
façon que ça fonctionne, dans le drainage du poste, une fois que le poste est aménagé, on a un  
bassin, il y a des bassins de récupération d'huile qui sont installés en dessous de chacun des  
transformateurs et sont reliés par canalisation étanche à un séparateur eau-huile et ensuite, de  
1170 ce séparateur eau-huile, donc l'eau qui est séparée de l'huile est acheminée dans les fossés.

Donc il y a un système justement pour s'assurer que toutes les eaux de ruissellement du  
poste sont exemptes d'huile et sont propres à être redirigées dans les fossés de décharge et vers  
les bassins versants naturels.

1175

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et où se déverseront les eaux de drainage de ces fossés-là? Est-ce que ça va être dans  
un tributaire de la rivière Charland ou ailleurs?

1180

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Donc ça va sortir dans les fossés de drainage du ministère des Transports.

1185 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et comment se fera le contrôle de qualité des eaux du bassin avant le rejet dans  
l'environnement?

1190 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

C'est-à-dire que les séparateurs qui sont installés, c'est des séparateurs qui répondent à des normes très strictes et donc, ça, c'est le premier élément.

1195 Le deuxième, c'est qu'il y a un programme de suivi qui est fait pour s'assurer que justement le fonctionnement se fait correctement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1200 Juste pour revenir en arrière! Vous avez dit que c'est rejeté dans en fait les fossés du ministère des Transports, c'est ça. Les fossés se dirigent vers où exactement?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1205 Vers la rivière Charland éventuellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1210 Bon, c'est ça qu'on voulait avoir comme réponse. Parce que c'est quand même important de répondre correctement!

Continuez monsieur Diallo.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1215 Et advenant qu'il y ait un déversement important d'hydrocarbures dans les fossés de drainage au moment de la construction ou de l'exploitation du poste, quelles seraient les mesures d'urgence pour éviter une contamination de la rivière Charland et de la prise d'eau de Sainte-Foy localisée dans le fleuve Saint-Laurent à quelque sept kilomètres (7 km) en aval?

1220 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Donc en cas de déversement accidentel pendant l'exploitation, il y a un plan d'intervention qui est propre à chaque poste.

1225 Dans ce plan d'intervention là, on note où intervenir, il y a de l'équipement qui est disponible à proximité, des membranes, des boudins, des pelles.

1230 Et les intervenants qui auront à agir en cas d'urgence sont tous identifiés, donc tant chez Hydro-Québec, tant au ministère de l'Environnement et de la Sécurité publique et de la municipalité également.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1235 Et monsieur Talbot et monsieur Tremblay, est-ce que vous avez des préoccupations vis-à-vis de cette situation?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1240 A priori, il y a pas de préoccupation a priori. C'est évident qu'il peut arriver un incident, comme ça peut se produire n'importe où, mais les systèmes qui sont mis en place sont normalement efficaces.

1245 Ceci dit, le ministère procède, bon, il y a un suivi qui est fait des équipements en question pour s'assurer qu'ils sont étanches, que le système séparateur eau-huile fonctionne bien. Et le ministère effectue également des activités de contrôle lors de la construction, lors de la mise en exploitation en particulier, pour vérifier si les équipements qui sont en place, puis les mesures qui ont déjà été prévues sont effectivement utilisées.

1250 Une inspection visuelle aussi pourrait nous démontrer assez rapidement s'il y a une malfonction de ces équipements-là.

1255 Le cas échéant, bon, il arrive un bris majeur à tout ça, monsieur Bolullo l'a dit, les principaux intervenants, il y a une structure de lettre qui est mise en place, puis il peut y avoir une intervention également d'Urgence-Environnement.

1260 C'est déjà arrivé dans le passé ailleurs que ce genre d'incident s'est produit, puis habituellement, sans trop d'impacts à long terme sur l'environnement, les matières qui se retrouvent en circulation par exemple dans des ruisseaux ou des fuites sont colmatées assez rapidement, et les matières polluantes sont récupérées.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1265 Merci. Monsieur Tremblay.

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

1270 Disons que nous, nos normes sont surtout en forêt publique. On n'a pas vraiment les mêmes problématiques.

1275 Par contre, tout ce qui est d'eaux de drainage, pour nous, on s'organise, en tout cas dans le Règlement sur les normes d'intervention, on essaie de diriger l'eau de façon indirecte. Dans le sens que le dernier vingt mètres (20 m) avant un cours d'eau permanent, les eaux de drainage sont filtrées soit par de l'enrochement ou encore des branches, des paillis, des choses comme ça, de sorte qu'il y ait jamais un écoulement direct dans un cours d'eau.



**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Tremblay.

Merci monsieur Diallo.

1285

---

**MARIE-HÉLÈNE ROY**

1290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Roy s'il vous plaît.

**PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

1295

Monsieur le Président, j'en reviens au PMVI. Ma question porte sur la méthode d'évaluation des projets présentés, à savoir si dans les critères de choix d'Hydro-Québec, au moment des présentations de projets, il y a un bonus qui est donné à des projets à valeur environnementale ajoutée.

1300

Par exemple, l'achat d'un boisé équivalent à la perte de boisé va-t-il avoir une meilleure presse dans l'accord d'Hydro-Québec par rapport à un projet qui fait des infrastructures ou qui rajoute de l'asphalte?

1305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Je pense que vous avez très bien compris, monsieur Bolullo, le sens de la question de madame Roy?

1310 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Oui. La réponse, c'est que non, il y a pas d'élément qui bonifie des projets à caractère environnemental au profit de d'autres types de projets qui sont admissibles.

1315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans la refonte que vous avez parlé tantôt, est-ce que dans cette refonte-là, il y a des critères beaucoup plus significatifs face à l'environnement ou encore ça demeure, en termes de

1320 projets, ça demeure la même chose qu'il y avait dans l'ancien programme? C'est-à-dire que c'est vraiment assez élargi merci et que ça peut s'appliquer à peu près à n'importe quoi?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1325 Je pourrais demander à Jean-Marc Darveau d'élaborer là-dessus.

**PAR M. JEAN-MARC DARVEAU:**

1330 Monsieur le Président, il y a des secteurs d'intervention et à l'intérieur de ces secteurs d'intervention là, je veux dire, il y a comme une grille d'analyse.

1335 De la façon que ça fonctionne, c'est qu'Hydro-Québec demande à l'organisme admissible, c'est-à-dire la municipalité, dans le cas qui nous concerne, de présenter des projets. La municipalité consulte ses citoyens, c'est ce qu'on lui demande, elle retient les projets, les présente à Hydro-Québec, et c'est Hydro-Québec finalement qui accepte ou non le projet, dépendant s'il répond ou non au Programme de mise en valeur de l'environnement.

C'est comme ça que ça fonctionne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1340 Donc est-ce que la municipalité en question a vraiment l'obligation de consulter ses citoyens?

**PAR M. JEAN-MARC DARVEAU:**

1345 Oui, la municipalité consulte ses citoyens, sauf que c'est la municipalité qui prend la décision. C'est bien important.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1350 Parfait.

**PAR M. JEAN-MARC DARVEAU:**

1355 Et si, par exemple, un projet ne répond pas du tout au cadre du programme, bien, à ce moment-là, je veux dire, Hydro-Québec le refuse, et la municipalité doit en proposer un ou d'autres, parce que ça peut être un projet ou des projets.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1360 Parfait, merci monsieur Darveau.

Madame Roy.

**PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

1365

Alors est-ce qu'il est normal que la Ville qui reçoit les argents soit à la fois juge et partie dans l'attribution des projets?

1370

Quand la Ville va présenter elle-même un projet et va être juge et partie vis-à-vis des projets présentés par ses organismes? Ou si Hydro ne devrait pas elle-même être seul juge dans l'attribution des argents qu'elle dégage?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1375

Peut-être demander à monsieur Darveau de venir répondre, s'il est au fait de ce processus?

**PAR M. JEAN-MARC DARVEAU:**

1380

Bien, c'est que le processus, c'est qu'Hydro-Québec fait affaire, je veux dire, pas un organisme, mais une entité qui est démocratiquement élue. C'est là-dessus qu'on se base.

1385

Ça fait que la municipalité représente l'ensemble des citoyens et donc, par conséquent, je veux dire, on lui reconnaît le droit de retenir des projets et de les créer, finalement, de les réaliser.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1390

Donc si je comprends bien, c'est aux citoyens de faire pression auprès de leur municipalité?

**PAR M. JEAN-MARC DARVEAU:**

1395

De faire des représentations auprès de leur municipalité, c'est ça.

Et l'expérience qu'on a, ça fait quand même plus de vingt (20) ans, je veux dire, des fois il y a des municipalités qui ont pas pensé à des projets, puis il y a des groupes ou des résidents qui proposent des projets, puis c'est retenu, puis ça va bien, il y a pas de problème.

1400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Darveau.

Merci madame Roy.

1405

**JEAN-MARIE MEUNIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Marie Meunier.

1410

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Est-ce que l'Hydro, dans son deux point cinq millions (2,5 M\$), que sur la propriété, la société en commandite Meunier et frères, de la terre Couture, ils choisissent un secteur, ils choisissent de s'implanter dans un secteur désigné en priorité par la dernière décision officielle de l'UPA, comme une possible expansion urbaine?

1415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bolullo.

1420

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

J'aimerais ça, si c'était possible, de reformuler la question.

1425

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Est-ce que l'Hydro a tenu compte dans leur compensation de deux point cinq millions (2,5 M\$), vous me dites qu'il y a pas dix pour cent (10 %) qui va à la servitude de passage, qu'en choisissant de vous implanter sur les terres de Couture et de société en commandite, que vous longez en plus en direction vers le nord, vous vous implantez dans une possibilité, une possible extension future urbaine, soit la dernière décision que l'UPA locale a prise en recommandation?

1430

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pourriez remettre en même temps la carte A, ça fait qu'on va pouvoir visualiser un peu mieux le secteur du futur développement résidentiel!

1435

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Donc le secteur...

1440

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Tout le secteur à partir de Fossambault à aller jusqu'à la ligne de séparation, plus à l'ouest, encore plus à l'ouest, la ligne de lot qui est plus à l'ouest, passé la ligne, vous avez encore une terre, là, jusqu'au point qu'il y a là. La ligne de lot qu'il y a là, tout ce secteur-là

1445

1450 jusqu'au village et dans le secteur choisi comme zone d'expansion urbaine par une décision, la dernière décision officielle de l'UPA locale, qui était le secteur qui devait suivre la fin de développement de la terre Couture qui est au sud, qui va finir ce printemps, là.

1455 Ça fait que vous vous installez en plein dans un milieu où il y a un futur développement résidentiel. C'est pour ça ma question de tantôt, vous dites que vous vous éloignez des secteurs résidentiels, là, vous vous installez dessus le secteur résidentiel, est-ce que vous saviez que ça, ça s'en va là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1460 D'accord, je pense que la question est quand même claire, à savoir si Hydro-Québec était bien au fait qu'il y a un futur développement résidentiel qui était envisagé dans cette partie-là.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

1465 C'est ça ma question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1470 D'accord. Monsieur Bolullo, et en même temps, je vais demander à monsieur Boulanger de venir s'asseoir peut-être à la table, j'aurais quelques questions effectivement sur ce développement résidentiel.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1475 Donc suite aux discussions, on a parlé avec monsieur Meunier dans les consultations qu'on a faites, et donc, on était bien au fait de ce futur développement résidentiel, et on en a tenu compte dans l'élaboration de notre tracé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1480 Donc le tracé se trouverait à quelle distance, finalement, de la première résidence s'il y avait résidence, là?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1485 Je vais demander à monsieur Gaétan Brodeur de répondre à cette question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1490 Monsieur Brodeur, on vous écoute.

**PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

1495 Monsieur le Président, nous, pour faire les cartes d'inventaires, on se sert des plans de la Ville. En fait, le périmètre d'urbanisation actuel, et la municipalité pourra vous le confirmer, vient comme ceci. Vous voyez, ici, cette ligne-là, c'est le périmètre d'urbanisation prévu dans les plans d'urbanisme.

1500 D'autre part, comme disait monsieur Bolullo, ceci est appelé à un futur développement résidentiel. C'était la raison pourquoi on avait mis des pylônes tubulaires dans ce secteur-là.

Et après ça, effectivement, mais comme le petit pointillé qui est ici, c'est du zonage agricole, donc nous, on fonctionne avec l'état actuel et selon les plans de développement de la ville. Oui, c'est encore en zonage agricole, et on en tient compte.

1505 Mais d'autre part, le vrai périmètre d'urbanisation à court terme est ici, en face de la rue de Copenhague.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1510 Merci monsieur Brodeur.

Monsieur Boulanger, votre périmètre d'urbanisation est vraiment situé plus vers la 138. Le projet résidentiel qui se trouve à être finalement dans le boisé, si on va vers le nord, non, c'est pas dans ce coin-là!

1515 Est-ce que vous pourriez bien le situer pour que la Commission comprenne?

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

1520 Première chose, disons, le périmètre d'urbanisation actuel ne comprend aucune partie qui est au nord de la route 138, si on considère ce qui est dans les documents de planification au niveau du schéma d'aménagement et des outils réglementaires de la Ville de Saint-Augustin, au moment où on se parle.

1525 Ce qu'on est à discuter, c'est les perspectives d'expansion du périmètre d'urbanisation par des interventions nouvelles dans ces outils réglementaires là, que ce soit au niveau des schémas d'aménagement de la Communauté métropolitaine, au niveau du schéma d'aménagement de l'agglomération. Ça va nécessiter des demandes à la Commission de protection du territoire agricole.

1530 Donc on est dans un exercice qui est un développement à venir. Ce que la Ville a comme orientation de façon globale à l'heure actuelle, sa capacité généralement reconnue en matière d'accueil au niveau des égouts sanitaires et de l'aqueduc gravitant dans l'ordre de

1535 grandeur d'une population de vingt-trois (23 000) à vingt-cinq mille (25 000) de population, alors qu'on est actuellement probablement légèrement supérieur à dix-huit mille (18 000), c'est de voir à, disons, définir des espaces qui permettraient d'atteindre cet objectif-là, pour maximiser la rentabilisation de ces investissements-là.

1540 Ce faisant, disons, actuellement, il y a eu de déposée, de façon préliminaire, une identification de deux (2) secteurs qui sont visés. Le premier secteur qui est visé, qui est pas en lien avec le projet, est la partie qui est au sud de la route 138, comprise entre le périmètre urbanisé que vous voyez et la route Tessier qu'on voit sur la carte un petit peu plus à l'est. Ce que monsieur Brodeur est en train d'identifier avec le pointeur.

1545 Le deuxième secteur qui est identifié comprend, au nord, grosso modo ce qui est entre la route Fossambault, le sud de la rivière Charland jusqu'à la hauteur approximativement de la route Racette. Donc c'est le triangle qui est au sud, si on veut, du premier tronçon de la ligne trois cent quinze (315) kV.

1550 Donc ça, c'est les demandes qui ont été acheminées de façon préliminaire lors d'une réunion qui a eu lieu à l'automne à la Communauté métropolitaine.

1555 Évidemment, c'est un dossier qui est, je dirais, en élaboration et en développement, mais par rapport à ce qui est identifié comme secteurs ciblés, pour le moment, disons, c'est ces deux (2) secteurs-là uniquement qui sont décidés comme projet privilégié par la Ville.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1560 Donc il y a aucun projet, dans ce que monsieur tantôt mentionnait, c'est-à-dire dans le boisé qui est plus au nord?

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

1565 Il y a pas de décision de prise en ce sens-là par le Conseil municipal au moment présent.

Je vous rappelle par contre que c'est bien un projet en développement, c'est-à-dire qu'on est à faire la réflexion globale là-dessus.

1570 Il y a différents paramètres qui rentrent en ligne de compte. Il faut aussi tenir compte qu'on va avoir plusieurs intervenants, donc beaucoup d'interaction.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1575 Parfait, merci monsieur Boulanger.

Allez-y monsieur Meunier.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

1580 Ma question s'adresse à monsieur Boulanger. Qu'est-ce que la Ville fait avec la recommandation, la dernière recommandation de l'UPA locale qui suggère, puis qui appuie fortement la décision d'aller au nord puis de pas aller au sud?

Là, vous vous en allez contraire à ce que l'UPA locale dit!

1585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je présume aussi que vous travaillez de concert avec la section UPA?

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

1590

Écoutez, comment dire ça donc, le volet que monsieur Meunier fait état est un volet qui date d'il y a quelque temps déjà.

1595 C'est sûr que disons la réflexion de la Ville n'était pas avancée telle que ce que je viens de vous exposer au moment présent. Et je le répète, disons, on est en élaboration, en discussion, il y a des choses qui bougent à ce niveau-là, et je vous ai ni plus ni moins donné, je vous dirais, disons, passez-moi l'expression, la "drive" la plus récente qui a été retenue par le Conseil municipal en regard de tout ce qui est à prendre en considération.

1600 Notamment, on doit apprécier la recevabilité des demandes que la Ville peut formuler, les chances de succès auprès de différents intervenants, que ce soit la Commission de protection du territoire agricole, l'agglomération, la Communauté métropolitaine, l'UPA locale, plusieurs intervenants comme ça. Donc on va devoir avoir des discussions où j'imagine que les opinions entre les différents partenaires pourraient même être non alignées.

1605

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1610 Donc autrement dit, il y a des discussions qui se poursuivent, il y a des pourparlers qui se font tant avec l'UPA locale qu'avec la CPTAQ, j'imagine, parce qu'il y a pas eu de demandes encore...

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

Qui devront se faire.

1615

**PAR LE PRÉSIDENT:**

... qui devront se faire éventuellement.



1620 Par contre, dans un premier temps, je pense que les pourparlers les plus sérieux se font avec l'agglomération de Québec et également avec la Communauté métropolitaine de Québec?

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

1625 Ça va de soi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1630 Ça va de soi. Parfait, merci monsieur Boulanger.

Monsieur Meunier.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

1635 L'autre question, c'est concernant la hauteur des pylônes.

On a hier et encore à matin parlé qu'on s'est aligné vers l'ouest parce qu'on est trop proche dans le corridor d'approche d'aviation. Moi, comme pilote, la cheminée de l'usine de verre dans le parc est certainement plus haute que les pylônes!

1640 Quand on rentre sur la piste 26, on s'aligne sur la tour, la cheminée du parc industriel. J'espère que la ligne d'Hydro est pas prévue pour être plus haute que la cheminée?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1645 Êtes-vous au fait de la hauteur de la cheminée? Allez-y monsieur Brodeur.

**PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

1650 La hauteur de la cheminée, elle a quatre-vingt virgule cinq mètres (80,5 m) de hauteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1655 Et les pylônes, normalement, qui auraient pu être installés dans ce secteur auraient eu quelle hauteur?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1660 Comme on l'a dit hier, les pylônes, ça varie, dans ce secteur-là, on peut penser entre quarante-cinq (45 m) et cinquante-cinq mètres (55 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc inférieure, finalement, à la hauteur de la cheminée?

1665

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Oui.

1670

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais qu'est-ce qui fait, en tout cas, j'ai bien hâte de voir ce que vous allez nous fournir à propos de NAV CANADA, parce que là, à prime abord, il me semble que si vos pylônes sont inférieurs à la cheminée, il devrait pas y avoir de problème pour installer une ligne dans ce coin-là?

1675

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Il y a une notion qu'il faut retenir là-dedans. Une tour, c'est un point fixe, tandis qu'une ligne électrique, c'est une chaîne d'équipements. Donc ça, ça l'a un impact, c'est considéré différemment d'un point de vue de trafic aérien.

1680

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parfait. J'ai hâte de voir, de lire les explications. Mais au moins, vous commencez à me convaincre!

1685

Monsieur Meunier.

1690

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

L'autre question, c'est juste la question, pourquoi, est-ce qu'Hydro a analysé la possibilité – monsieur Boulanger nous a dit hier qu'il restait au nord de l'autoroute 40, qu'il restait huit millions de pieds (8 M pi) dans le parc industriel, est-ce qu'a été analysée la possibilité d'installer le poste Anne-Hébert dans cette section-là au lieu de l'emmener en plein secteur où on va l'avoir dans les jambes?

1695

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, c'est vrai, en parlant de ça, y a-t-il un autre emplacement qui a été du moins regardé au lieu de l'emplacement actuel qu'on connaît?

1700

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1705 Il ya quelques emplacements qui ont été regardés, mais il faut dire, comme je l'expliquais dans ma présentation d'hier, que le choix du poste, le site du poste dans un parc industriel, à proximité du réseau de distribution existant, puis situé au centre de la charge, ces trois (3) critères-là ont fait que le choix était relativement évident, le choix qu'on a fait dans le cas de ce projet-là.

1710 Donc à proximité du réseau de distribution existant, dans un milieu industriel et au centre de la charge, trois (3) éléments très importants.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1715 Il y aurait peut-être mon collègue qui aurait quelques questions à vous poser sur le poste Anne-Hébert!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1720 Justement, monsieur Bolullo, selon l'étude d'impact, il serait indispensable que le nouveau poste soit situé le plus près possible des charges et du réseau de distribution existant.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi?

1725

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1730 C'est-à-dire qu'un des problèmes actuels qu'on vit, dans la situation actuelle, c'est qu'on a une surcharge des postes qui desservent le secteur actuel. Et il y a une problématique qui est causée par le fait que ces postes satellites là sont éloignés du centre de la charge.

1735 Donc ça, c'est une problématique qu'on vit. On veut régler cette problématique-là en ayant un poste au centre de la charge et du fait même, bien, d'être capable de profiter d'un réseau de distribution existant, vous comprendrez que ça évite d'ajouter des infrastructures de distribution additionnelles.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1740 L'exploitation d'un poste électrique peut occasionner des incidents, tels que des déversements plus ou moins importants d'huile, des incendies ainsi que des explosions.

1745 Bien que des mesures d'atténuation soient prévues dans le document intitulé "Clauses environnementales normalisées", annexe J, existe-t-il un système de sécurité qui permet de détecter à temps les incidents? Par exemple un système de télésurveillance, de détection électronique ou un service de gardiennage des lignes par exemple?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Je vais demander à monsieur Martin Girard de répondre à cette question-là.

1750 **PAR M. MARTIN GIRARD:**

Monsieur le Président, généralement les postes d'Hydro-Québec, quand il y a un bris majeur sur un des équipements électriques, on a des protections qui détectent le défaut, qui isolent le défaut, et puis le centre des conduites qui est situé à Québec a l'information; dans le fond il y a de l'information qui est transmise comme de quoi qu'il y a un problème.

Puis en général, quand c'est un problème majeur, on envoie des personnes sur place pour constater.

1760 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Bolullo, est-ce que le bâtiment du poste s'intègre bien au paysage? Sinon, quelles sont les mesures d'atténuation qui sont prévues en dehors des écrans boisés?

1765 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Donc comme vous l'avez mentionné, il y a les écrans boisés pour dissimuler le poste.

Il y a d'autres éléments également qu'il convient de mentionner, je vais demander à monsieur Gaétan Brodeur de compléter.

1770

**PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

Oui monsieur le Commissaire, le poste s'intègre quand même dans un parc industriel. Il y a un revêtement en tôle et le toit est en bardeaux d'asphalte. Donc ça respecte les normes de construction pour un parc industriel.

1775

Mais d'autre part, on a gardé, tout autour du poste, entre la route de Fossambault et le poste, un minimum de quinze mètres (15 m) de boisé, et à ce moment-là, et du côté sud, vingt-cinq mètres (25 m).

1780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'Hydro-Québec s'engage à garder en tout temps les écrans en place, les écrans boisés en place?

1785

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1790

Compte tenu qu'on va être propriétaire du terrain, on va conserver ces écrans boisés là.

Et comme autre mesure d'atténuation que je voulais ajouter aussi, c'est qu'on a acheté plus grand de terrain aussi, pour justement comme mesure d'atténuation du poste.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1795

OK. Et maintenant, en termes de couleur, il y en a qui vont savoir de quoi je veux parler! Je vais référer à Chénier, couleur abracadabrante en passant, qui est orange pétant de santé, mais qui doit être assez traumatisant pour ceux qui demeurent à proximité!

1800

Maintenant, vous voyez venir ma question! Vous avez parlé de bardeaux, mais la couleur, c'est quoi exactement? Noir?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1805

Ce qu'on me dit, c'est qu'on a pensé à un bleu-gris. Mais si c'est un élément sensible, on va s'assurer que ça convient bien au milieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1810

Et votre architecte de paysage dans le coin, qu'est-ce qu'elle vous a dit à propos de la couleur? Ça, je serais très intéressé à le savoir.

**PAR M. GAÉTAN BRODEUR:**

1815

L'architecte du paysage s'est pas prononcée sur le poste, sur la couleur du poste.

En fait, le poste, le bâtiment est en pierre éclatée grise et il y a une partie en haut qui est en tôle. Et le recouvrement du toit qui est en bardeaux d'asphalte.

1820

Donc ça répond au type de postes, de bâtiments qu'on a faits au cours des dernières années, que ce soit un poste à Desbiens, à La Baie, Deschambault. Ça ressemble au poste de Donnacona.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1825

Donc en fait, il va bien s'intégrer dans le milieu, effectivement, c'est ça? Parfait, merci monsieur Brodeur. J'étais un peu inquiet, quand j'ai vu Chénier, j'ai été traumatisé!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1830

Donc monsieur Bolullo, est-ce que les bâtiments du poste Anne-Hébert seront construits selon les normes LEED, Leadership Energy and Environmental Design?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1835

Monsieur le Président, j'ai pas de réponse à cette question-là, je le sais pas.

Mais on peut s'informer et vous revenir avec la réponse.

1840

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais est-ce qu'il y a un programme d'efficacité énergétique pour ces postes?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

1845

Généralement, les bâtiments consomment très peu d'énergie, mais on peut regarder. J'ai pas la réponse à cette question-là aussi, je pourrais faire les vérifications, savoir si ça répond aux normes d'efficacité énergétique.

1850

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À moins que je me trompe, il semblerait que pour tous les nouveaux postes, normalement il est censé y avoir une étude d'efficacité énergétique, au niveau de chacun des nouveaux postes. En fait, c'est la réponse qu'on avait obtenue à Chénier, donc j'espère que c'était vrai.

1855

Donc j'imagine que vous pouvez vérifier effectivement si c'est la réalité dans les faits. Donc on s'attend à ce que vous nous donniez une réponse là-dessus, d'accord! Et la réponse également à la question préalable que monsieur Diallo vous a posée!

1860

Donc on va continuer avec vous, monsieur Meunier.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

1865

Il m'en reste juste une, puis je sais pas qui va me répondre!

Dans toute la discussion qu'on a faite, on parle de protéger les érablières, protéger les érablières, on a deux (2) petites érablières de mille (1000) puis de deux mille (2000) entailles pour s'amuser qui sont là, on les protège. Les protéger pour qui?

1870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si je comprends bien votre question, monsieur Meunier, le projet comme tel, le tracé va passer dans une de vos érablières, c'est ça, donc il vient affecter une partie de l'érablière.

1875 Je vais poser la question à la CMQ!

Au niveau de la Communauté métropolitaine de Québec, dans le Plan directeur de développement et d'aménagement, à moins que je me trompe, il est indiqué qu'il faut absolument protéger les érablières, est-ce exact?

1880

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

En l'occurrence, si vous référez à des règlements de la Communauté métropolitaine de Québec, à l'égard de la protection d'érablières, il existe un Règlement de contrôle intérimaire.

1885

Ce Règlement de contrôle intérimaire comporte des exceptions, et ces exceptions-là valent à l'égard d'équipements à caractère énergétique. Enfin, le règlement fait référence à des équipements de transport d'énergie, alors énergie électrique comprise, gazoduc ou autre. Et spécifiquement à un projet de ce type-là, le règlement fait exception de toutes mesures à cet égard.

1890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc est-ce que c'est possible de déposer le Règlement de contrôle intérimaire?

1895

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

Il serait possible pour nous de vous déposer, non seulement le règlement adopté, mais également le règlement avec toutes ses modifications, ce qu'on appelle une codification administrative du règlement en cause.

1900

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1905

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

Et lequel règlement, je le précise, n'est applicable qu'à l'intérieur des zones agricoles.

1910

Alors ça ne vaut pas pour les portions de la ligne ou du poste plus particulièrement qui se localisent à l'extérieur de la zone agricole.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1915 OK. Mais comme monsieur est en zone agricole, donc ce règlement-là...

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

1920 Alors ce règlement-là...

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

1925 Ma question, c'est surtout pour qui on protège l'érablière? Est-ce que c'est pour les propriétaires d'érablière ou c'est pour la Communauté? Il y a rien que ça que je voudrais avoir une réponse.

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

1930 Le souci de la Communauté, quand elle avait adopté ce règlement-là, c'était un Règlement de contrôle intérimaire concernant le zonage de production, les porcheries; et il y avait des notions environnementales qui avaient été demandées par les ministères, notamment du Développement durable, et dans le contenu de ce règlement-là, il y a des érablières qui sont identifiées.

1935 C'est plutôt des boisés qui représentent des potentiels acéricoles, pas nécessairement des érablières exploitées. Et le but avoué de la Communauté était de préserver ces boisés-là qui sont par ailleurs protégés en vertu de la Loi de protection du territoire agricole pour la plupart.

1940 Alors on se conformait finalement à une loi déjà existante qui est la Loi de protection du territoire agricole à l'égard des érablières qui sont localisées en zone agricole.

Maintenant, ça a été traduit dans un règlement qui est le règlement de la Communauté inhérent au zonage de production en zone agricole.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1945 Et de toute façon, je pense que le promoteur n'aura pas le choix, pour réaliser son projet, de demander, de faire une demande à la Commission de protection du territoire agricole pour dézoner une partie du territoire, en fonction de ses besoins.

1950 Donc évidemment, c'est la Commission de protection du territoire agricole pour dézoner une partie du territoire, en fonction de ses besoins.

1955 Donc évidemment, c'est la Commission de protection du territoire agricole qui va agréer ou non à cette demande-là.



Mais la question, je comprends votre question, monsieur Meunier...

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

1960 Ça répond pas. On protège la zone agricole pour le propriétaire pour pas qu'il se fasse enlever son érablière ou bien si on protège ça pour la communauté, pour créer un poumon dans l'environnement, pour créer une place pour que les citoyens, comme il se fait actuellement, qui viennent se promener avec leur petit chien?

1965 C'est pour nous autres que vous protégez l'érablière ou bien pour ceux qui se promènent dessus?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1970 Monsieur Meunier, vous vous adressez à moi s'il vous plaît, parce que sinon, vous pouvez vous fâcher après monsieur Bouillon, puis là, il pourrait plus siéger comme personne-ressource, il va être mal pris!

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

1975 J'ai pas de réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1980 Ça fait qu'adressez-vous à moi.

Mais vous savez, je l'ai dit, toute réponse est une bonne réponse, même si ça fait pas notre affaire. C'est une réponse.

1985 Mais en fait, monsieur Bouillon, est-ce que vous êtes en mesure de savoir si au niveau de la Communauté métropolitaine de Québec, est-ce que c'est pour protéger le propriétaire de l'érablière ou c'est pour protéger un boisé dans son ensemble?

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

1990 Le souci de la Communauté était pas directement de protéger des personnes, des propriétaires de lot ou d'érablière.

1995 Le souci de la Communauté, dans ce règlement-là qui comprenait bien d'autres éléments, il comprenait la protection de cours d'eau, il comprenait des protections inhérentes au zonage de production en localisant des porcheries dans des secteurs bien déterminés; notre souci, à l'égard des érablières, était de préserver des potentiels acéricoles du territoire.

2000 Et un règlement de contrôle intérimaire, de par sa définition, c'est aux fins de préserver des éléments par mesure de prudence, en attendant qu'on ait terminé notre réflexion à l'égard de ces éléments-là. Alors on évitait que des érablières puissent être rasées, coupées à tort et à travers, en attendant que notre réflexion en vue de l'élaboration du schéma d'aménagement soit complétée.

2005 Alors ce Règlement de contrôle intérimaire là...

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

2010 Ça répond, là.

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

... est public et pourra être déposé, si vous voulez, sous la forme d'une codification pour la Commission.

2015

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît. Excellent, monsieur, déposez-le s'il vous plaît, monsieur Bouillon. Merci.

2020

On va prendre une petite pause d'environ dix (10) à quinze (15) minutes.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

2025 J'ai fini.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2030 Non, ça fait rien, vous pouvez revenir après la pause, ça va me faire plaisir, monsieur Meunier.

**PAR M. JEAN-MARIE MEUNIER:**

Je vais juste me réserver pour revenir le 24 février!

2035

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on prend une petite pause de dix (10) à quinze (15) minutes et on vous revient après, merci.

2040

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE  
MARIE-HÉLÈNE ROY**

2045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons continuer, je vais demander à madame Marie-Hélène Roy s'il vous plaît de s'avancer.

2050 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

Monsieur le Président, deux (2) petites questions!

2055 Hier, on a parlé du fait que le nouveau poste Anne-Hébert allait rendre le poste de Neuville désuet, en fait qu'il allait être débranché.

Ce poste-là est situé en bordure du fleuve dans un endroit vraiment magnifique.

2060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voulez l'acheter?

**PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

2065 Non. Je voudrais savoir ce qu'Hydro-Québec prévoit faire comme mesure pour réhabiliter le site et s'ils entendent peut-être faire don du terrain à la communauté neuvilloise pour aménager un accès au fleuve.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2070

Monsieur Bolullo.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2075 Donc c'est ça, le poste Neuville va être démantelé, et les modalités de réaménagement du site sont pas encore établies.

Mais c'est une suggestion qui semble très intéressante. Donc on va en tenir compte plus tard dans le projet.

2080

Donc c'est un projet qui est connexe, qui fait pas partie du projet actuel, mais on va s'assurer d'en tenir compte comme commentaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2085

Comme commentaire seulement?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2090

Bien, pas comme commentaire, mais comme solution.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2095

Comme application réelle?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous pouvez vous engager en tant que porte-parole d'Hydro-Québec à ce que ce soit réalisé, c'est ça que je comprends?

2105

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Je peux pas m'engager à ce que ce soit réalisé. Ce que je dis, c'est qu'on va prendre note de ça et on va en tenir compte dans le démantèlement du poste, donc comme étant une solution.

2110

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Disons que c'est une bonne suggestion-solution. Parfait, merci monsieur Bolullo.

2115

Madame Roy.

**PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

2120

Ma dernière question, l'autre justification de l'établissement du poste vise l'augmentation de consommation d'énergie par les industries du parc industriel.

2125

Alors je me demandais si Hydro-Québec, en parallèle à des établissements de postes comme ça et à des augmentations d'énergie, pouvait mettre en place des projets qui visent à inciter les industries à l'utilisation d'énergies vertes ou d'utilisation du solaire au niveau du chauffage et d'utilisation au niveau bureautique ou de récupération d'eaux grises, en fait

d'implanter le maximum de mesures vertes dans un parc industriel qui pourraient permettre par le fait même d'économiser de l'énergie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2130

Est-ce que vous êtes en mesure de répondre à cette question, monsieur Bolullo?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2135

Dans le programme d'efficacité énergétique que s'est dotée Hydro-Québec, il y a un volet qui s'applique aux grandes entreprises.

2140

Et à l'heure actuelle, il y a eu une mise en œuvre de cent cinquante-deux (152) projets, donc d'efficacité énergétique. Et il y a à l'heure actuelle dans le programme d'appui aux initiatives aux PME, il y a eu des subventions historiquement de l'ordre pour six cents (600) projets.

2145

Donc Hydro-Québec est un acteur, on est actif dans ce domaine-là et justement, on favorise l'efficacité énergétique au niveau industriel dans l'entreprise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2150

Mais plus spécifiquement pour le Parc industriel François-Leclerc, est-ce que vous êtes au fait du nombre d'entreprises qui auraient profité de certains programmes d'efficacité énergétique mis de l'avant par Hydro-Québec?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2155

Non, je suis pas au courant de exactement qui et combien il y en a, mais c'est une information qu'on pourrait obtenir si c'est jugé nécessaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2160

Bon, si c'était possible de l'obtenir, juste nous la faire parvenir, on la mettra sur notre site Web, et madame aura le nombre finalement d'industries qui auront participé volontairement à ce programme-là.

**PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

2165

Juste un petit volet! Est-ce qu'on pourrait penser que dans le cadre d'établissement des postes comme ça, il y aurait dans les programmes d'Hydro-Québec automatiquement des démarches qui seraient faites pour publicité ou des incitatifs auprès des gens visés dans chacun des parcs?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2170

C'est une suggestion que madame fait pour Hydro-Québec.

**PAR Mme MARIE-HÉLÈNE ROY:**

2175

Oui, c'est une suggestion que ça pourrait faire partie d'un plan d'ensemble pour réduire les consommations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2180

Je pense qu'Hydro-Québec va en avoir pris bonne note. Il y a sûrement quelqu'un dans toute cette belle bande qu'on a là, cette belle brochette c'est-à-dire d'invités, qu'il y a sûrement quelqu'un qui va se faire le plaisir de prendre ça en note.

Merci madame Roy.

2185

Il y a pas d'autres personnes inscrites, par contre la Commission a quand même un certain questionnement, et je vais laisser aller mon ami monsieur Diallo, et je finirai par la suite.

2190

---

#### QUESTIONS DE LA COMMISSION

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2195

Donc ça peut être des questions d'ordre pêle-mêle, mais vous allez voir, des fois, ça peut porter sur des questions telles que le verglas ou une autre question telle que de l'alimentation en eau, etc.

Donc allez-y monsieur Diallo.

2200

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci monsieur le Président.

2205

J'ai des questions sur le choix du tracé. Monsieur Bolullo, savez-vous, est-ce que le choix du tracé ouest s'inscrit plus favorablement que le tracé est dans les trois (3) sphères du développement durable?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2210

Tout à fait. Le tracé ouest s'inscrit dans le cadre des trois (3) sphères du développement durable, j'en ai parlé dans ma présentation.

2215

Donc c'est un projet qui est socialement acceptable, qui est aussi acceptable au niveau de l'environnement et qui aussi au niveau technoéconomique qui répond à ce qui est visé par l'entreprise.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2220

Vous soulignez dans votre étude d'impact à la section 6.10 que bien que le Syndicat des propriétaires forestiers remet en question le critère environnemental selon lequel il faut utiliser le couvert forestier pour dissimuler une ligne de transport d'électricité, la grande majorité des propriétaires des lots boisés situés sur le parcours sont favorables au tracé ouest.

2225

De quelle façon avez-vous validé cet aspect auprès de ces derniers?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2230

En les rencontrant individuellement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2235

Donc si je comprends bien votre intervention, les propriétaires des lots ne se sentent pas affectés par le passage de la ligne dans leur lot boisé?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2240

L'information qu'on a, non, ils ne se sentent pas affectés.

Bien en fait, ils se sentent affectés, mais ils sont d'accord avec le passage de la ligne sur leur lot.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2245

À l'heure actuelle, est-ce que vous avez rencontré tous les propriétaires de ces lots?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2250

Pratiquement oui, tous, donc de l'ensemble de la ligne, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a eu des négociations qui ont été entreprises avec ces propriétaires?

2255 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Il y a une négociation qui a été entreprise, ça a été dans le cadre du dossier de madame Couture.

2260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est le seul dossier qui a été entrepris jusqu'à présent?

2265 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Oui, jusqu'à présent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2270 Les autres ont seulement été avertis?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Tout à fait.

2275

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Merci Diallo.

2280 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Un des facteurs discriminant dans le choix de la variante est le nombre de croisements entre le gazoduc de Trans Québec et Maritimes et la ligne électrique.

2285 Pourriez-vous expliquer à la Commission pourquoi? Je parle, je fais référence aux risques technologiques tels que les explosions de gazoduc ou les bris de la ligne, par exemple.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2290 Donc en quoi le critère d'éviter les croisements avec des gazoducs, c'est un critère technique et pourquoi?



**PAR LE COMMISSAIRE:**

2295 Pourriez-vous nous expliquer, donc dans le choix de la variante est, que le nombre de croisements entre le gazoduc de Trans Québec et la ligne électrique par exemple?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2300 Bien, c'est-à-dire que les croisements avec des gazoducs, ça implique, à chaque fois qu'il y a un croisement avec un gazoduc ou si on longe un gazoduc de façon parallèle, ça implique des contraintes techniques.

2305 Donc on doit faire des études de corrosion, des études d'interférence et à ce moment-là, on doit prendre des mesures qui visent à protéger soit les équipements, c'est surtout au niveau des fondations, donc soit les fondations de la ligne électrique, soit le gazoduc comme tel.

2310 Donc c'est clair qu'on essaie de minimiser le nombre de croisements avec ces infrastructures-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'il y a un facteur de risque qui est associé à cela, à ces croisements-là?

2315 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Il n'y a pas de facteur de risque qui est associé à ces croisements-là, parce qu'on prend toutes les mesures. Donc on mesure l'impact et on prend les mesures qui s'appliquent pour justement éviter qu'il y ait un risque associé à ça.

2320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais s'il y aurait un risque, monsieur Bolullo, ce serait à partir de quoi exactement?

2325 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

C'est surtout pour les travailleurs, les gens qui font l'entretien des pipelines, c'est surtout à ce niveau-là.

2330 Et c'est surtout, comme j'ai dit, le risque, c'est au niveau de la détérioration des équipements, donc il y a des anodes de protection, etc.

2335 Mais ça, on maîtrise bien ça à Hydro-Québec parce qu'on croise beaucoup, et on a une bonne interaction avec les gens soit de TransCanada Pipelines et tous les propriétaires de pipeline. Donc c'est quelque chose qui est bien maîtrisé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Diallo.

2340 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Bolullo, aucune résidence ne se retrouverait à moins de cent mètres (100 m) de l'emprise du tracé ouest. Est-ce qu'éventuellement, des résidences pourraient être construites à moins de cent mètres (100 m) de l'emprise?

2345

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Quand on fait l'acquisition, en fait quand on négocie un droit de servitude pour le passage d'une ligne, on s'assure, dans le cas du présent projet, c'est trente mètres (30 m) de chaque côté, donc une emprise de soixante mètres (60 m), c'est pour s'assurer qu'il n'y aura pas de résidence qui va s'établir à l'intérieur.

2350

Donc on peut pas garantir qu'il n'y aura pas une maison ou un bâtiment qui puisse s'établir en bordure de l'emprise, donc à moins de cent mètres (100 m). Mais à l'heure actuelle, l'habitation la plus proche, je pense, est à cent trente-cinq (135 m) ou cent vingt-cinq mètres (125 m) de l'emprise.

2355

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ce que je comprends de votre propos, c'est que rien empêcherait quelqu'un de s'installer à côté de l'emprise, s'il voulait bien s'installer là?

2360

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'il y a une distance minimale?

2365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y, répondez et après ça, j'irai voir monsieur Boulanger.

2370

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Non, il y a pas de distance minimale. C'est-à-dire que l'emprise est là, trente mètres (30 m) de chaque côté, et là où l'emprise se termine, bien, il peut y avoir implantation de bâtiments.

2375

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bolullo.

2380

Oui monsieur Boulanger, vous aviez un complément d'information?

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

2385

Oui. À l'horizon 2001, l'agglomération maintenant, à l'époque la Communauté urbaine de Québec, a fait l'intervention au schéma d'aménagement en définissant en zone agricole où est située disons la majorité du tracé, pour pas dire l'entièreté, la définition d'îlots déstructurés en milieu agricole.

2390

C'est-à-dire l'identification de toutes les propriétés comportant des constructions à usage autre que l'agriculture, majoritairement des habitations.

2395

Ce qui a eu comme résultante qu'au niveau de la conformité des règlements locaux, on était appelé à définir des zones qui correspondaient à ces propriétés-là. Donc actuellement, à toutes fins pratiques, en zone agricole, les seuls endroits où on peut faire de la construction et de l'ajout de nouvelles habitations, ce sont dans ces îlots déstructurés là lorsqu'il y a terrain vacant sur un de ces terrains-là.

2400

Puis même là, ça prend une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole. Donc même si c'est pas un facteur qui est directement lié à la présence de la ligne d'Hydro-Québec, on peut raisonnablement penser que l'orientation qui vise la protection du territoire agricole amène une probabilité très faible d'ajout de résidences, que ce soit à proximité de la ligne comme partout ailleurs en zone agricole.

2405

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Boulanger.

2410

Vous pouvez continuer, monsieur Diallo.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2415

Monsieur Bolullo, je vais revenir sur les pylônes! Pourquoi préférez-vous le pylône à encombrement réduit à treillis métallique au pylône tubulaire? Est-ce que c'est plus avantageux économiquement et techniquement?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2420 Le pylône à encombrement réduit à treillis, effectivement, coûte moins cher. Ça, c'est une première chose.

2425 Et comme on discutait hier, c'est l'avis aussi, donc c'est la pratique, c'est une pratique commune en territoire agricole de mettre cette structure-là, comme on l'a fait dans le projet, entre autres dans le projet Chénier-Outaouais.

Donc c'est pour ces raisons-là principales que ça fait partie de notre préférence.

2430 Dans le cadre du projet actuel, l'élément qui a été ajouté, c'est qu'au niveau du paysage, ça avait été jugé que c'était quelque chose, c'était un pylône qui convenait mieux à ce tracé-là.

Par contre, le résultat final fait que le pylône à encombrement réduit, pour les raisons qu'on connaît, ne fera pas partie de notre projet, du projet Anne-Hébert.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2435 Est-ce que les deux (2) types de pylônes requièrent un niveau d'entretien comparable?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2440 Oui. En fait, tout type de pylône requiert un minimum d'entretien, et c'est souvent au niveau des isolateurs et de la quincaillerie, donc ce qui tient les conducteurs, c'est souvent là que les interventions d'entretien se font, plus qu'au niveau de la structure des pylônes.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2445 Et est-ce qu'ils sont aussi résistants aux éléments comme le verglas et le vent?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2450 Tous les pylônes qui ont été présentés hier répondent à des critères de chargement. Dans cette zone-là, on parle de critères de quarante-cinq millimètres (45 mm) de glace avec cent cinq kilomètres-heure (105 km/h) de vent.

2455 Donc tous ces pylônes-là sont conçus pour résister à ces charges-là. Donc il n'y a pas un pylône qui résiste plus au moins que l'autre.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2460 Et quels sont les critères d'utilisation plus restreints des pylônes tubulaires par rapport aux pylônes à treillis métallique?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2465 Les critères d'utilisation plus restreints d'un pylône tubulaire, c'est que les pylônes tubulaires, au niveau des angles, il y a plusieurs critères techniques qui font que, bon, au niveau des angles, il faut se tenir un peu plus bas, et étant donné que c'est des mâts, donc c'est flexible. Il y a des critères de charge qui font qu'il y a plus de précautions, il y a plus de calculs qui doivent être faits pour la mise en flèche des conducteurs, de comment on va dérouler les conducteurs, les tractions qu'on va apporter.

2470

Mais c'est toutes des contraintes qu'on maîtrise bien puis qu'on connaît. Donc il y a pas vraiment de contraintes plus importantes au niveau des pylônes tubulaires que des pylônes classiques.

2475

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et pourquoi la ligne nécessiterait-elle un plus grand nombre de pylônes si vous utilisez des pylônes tubulaires?

2480

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2485 Bien, peut-être le seul point, c'est qu'au niveau des charges que peuvent reprendre les mâts, donc les angles, à ce moment-là ça réduit un peu la traction qu'on peut mettre dans les conducteurs, et du fait même, bien là, on est obligé de mettre un petit peu plus de structures, donc raccourcir les portées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2490 Donc au lieu de quatre cents mètres (400 m), c'est trois cent cinquante (350 m)?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2495 Trois cent cinquante (350 m). Mais c'est un critère qui prévaut surtout quand on a de grands alignements. S'il y a plusieurs angles, à ce moment-là ça tient pas.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Concernant le verglas, est-ce que vous connaissez les épaisseurs maximales de verglas?

2500 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Bien c'est-à-dire que cette ligne-là est conçue, selon le nouvel atlas des charges du Québec, donc dans cette région-là, ce qui a été établi suite aux nouveaux critères qui ont été établis suite au verglas qu'on a connu en 98, le nouvel atlas, dans cette région-là, pour la fiabilité qu'on veut donner à cette ligne-là qui est un niveau de fiabilité élevé, on associe à quarante-cinq millimètres (45 mm) de verglas et cent cinq kilomètres-heure (105 km/h) de vent.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2510 Est-ce que les pylônes sont conçus de manière à résister par exemple au verglas tel qu'on l'a connu en 98?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2515 Le verglas qu'on a connu en 98, on a eu des chargements de verglas jusqu'à cent millimètres (100 mm) dans certains endroits. Donc le pylône actuel est conçu pour résister à des chargements de glace qui risquent de se produire sur une période de récurrence de un, dans ce cas-là, ça va être un dans cinquante (50) ans.

2520 C'est de cette façon-là que l'atlas a été conçu, suite à une révision, une refonte des normes.

Et la ligne qui va être conçue va être conçue pour résister à des charges d'une période de récurrence de un dans cinquante (50) ans.

2525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que la probabilité d'avoir du verglas ici est moins, en termes de statistiques, moins importante que dans la région de Montréal?

2530 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Bien, c'est-à-dire que selon l'atlas, il y a des zones qui sont plus propices ou moins propices. La Montérégie, on a des zones qui vont jusqu'à soixante-cinq millimètres (65 mm) de verglas, d'autres, dans la région de Montréal, cinquante-cinq (55 mm).

Donc ici, c'est quarante-cinq (45 mm), mais de façon, donc il y a pas plus ou moins de risque, c'est plus au niveau, selon l'historique qu'on a, des données qu'on a sur le verglas.

2540 Donc dans cette région-ci, pour une période de retour d'un événement dans cinquante (50) ans, bien, on parle de quarante-cinq millimètres (45 mm) de glace.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2545           Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2550           L'épandage de phytocides est parfois nécessaire pour l'entretien de la ligne. De quelle façon sera effectuée la maîtrise de la végétation dans l'emprise de la ligne projetée?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2555           Compte tenu des milieux qui sont traversés par le tracé retenu, donc milieu agricole, et il y a des milieux humides, l'entretien de la ligne va se faire, donc compte tenu de ça et compte tenu des méthodes qu'on connaît et des produits qu'on connaît actuellement, l'entretien de la ligne va se faire de façon mécanique. Parce qu'on pourra pas utiliser de phytocides dans ce type de milieu là.

2560           **PAR LE COMMISSAIRE:**

              Est-ce que vous allez prendre des précautions pour l'utilisation, advenant des phytocides, est-ce que vous allez prendre des précautions pour les milieux humides?

2565           **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

              L'entretien de la végétation dans l'emprise va se faire de façon mécanique. Donc il y aura pas de phytocides qui vont être utilisés.

2570           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Et ça convient au ministère, je présume, au niveau des milieux naturels, qu'il y ait pas d'utilisation de phytocides?

2575           **PAR M. DENIS TALBOT:**

              Tout à fait.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2580           Monsieur Talbot, est-ce que le programme de maîtrise de la végétation par le promoteur vous convient?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2585

Oui, c'est clair que c'est tout à fait convenable, suivant les arguments qui ont été mentionnés.

2590

C'est évident que dans d'autres milieux, il pourrait y avoir épandage de phytocides de façon contrôlée, puis ça pourrait également être convenable.

Mais ce qui est proposé actuellement est tout à fait convenable.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2595

Et quelle est la politique de votre ministère quant à l'utilisation des phytocides?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2600

Je vais demander à Hubert Gagné, mon collègue, de répondre à cette question.

**PAR M. HUBERT GAGNÉ:**

2605

Donc il faut que les phytocides soient appliqués selon la réglementation fédérale et provinciale. C'est ce qu'Hydro-Québec a l'habitude de faire.

2610

Donc nous, dans cette situation-là, quand le produit est appliqué selon les réglementations, ça veut dire que ça amène un risque qui est acceptable au niveau de la santé humaine et de l'environnement, donc ça nous convient.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Tremblay.

2615

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

2620

J'aimerais ajouter, c'est notre position de la Direction régionale, la Stratégie de protection des forêts du gouvernement du Québec a été adoptée en 1994. Elle interdit l'application de phytocides dans les forêts à partir de 2001. Nous, c'est notre position corporative et attachée avec la directrice générale régionale.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2625

Merci monsieur.



Je vais adresser cette question également à monsieur Tremblay, ça concerne les cerfs de Virginie!

2630 La population de cerfs de Virginie dans la région de la Capitale nationale a été classée au niveau sous-optimal par rapport à la population de cerfs de l'ensemble du Québec.

Pourriez-vous expliquer à la Commission la signification de cette classification?

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

2635

Oui, donnez-moi un instant, c'est parce que c'est ma consœur de la Faune qui a élaboré la réponse.

2640 D'un point de vue – j'ai deux (2) types de réponses, soit concentrée ou développée, je sais pas laquelle vous désirez?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2645 Développée s'il vous plaît!

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

2650 OK. Le niveau de population sous-optimal tel que décrit dans le plan de gestion, population du cerf de Virginie 2002-2008 se définit comme le premier stade de l'exploitation pour la chasse. À ce niveau, la chasse débute lentement avec une exploitation centrée sur les segments, le segment des mâles adultes, afin de permettre la croissance de la population.

2655 Les cerfs sans bois, c'est-à-dire les femelles et les veaux, peuvent être exploités lorsque les populations sont à la hausse ou près du seuil optimal.

La population de cerfs de la zone de chasse 27 est donc suffisamment importante pour permettre une exploitation par la chasse en permettant, dans un premier temps, la récolte des mâles seulement.

2660 Si toutefois le niveau de population augmente durant la durée du plan de gestion 2002-2008, il est alors permis de récolter des femelles et des veaux, donc des cerfs sans bois.

2665 La décision de permettre ou de ne pas permettre la récolte de cerfs sans bois est prise annuellement.

En 2006 et 2007, le niveau de population de cerfs était suffisant pour permettre la récolte de cerfs sans bois.

2670 Je me suis informé, c'est avec des demandes, les gens doivent faire une application, et ça coûte à peu près sept dollars et demi (7 ½ \$) pour s'inscrire, alors il y a un nombre de permis pour les femelles et veaux qui est alors attribué au sort.

2675 À l'automne 2008, en raison de l'hiver 2007-2008 difficile, il n'a pas été permis de récolter les cerfs sans bois à cause de la hauteur de neige qui a fait une diminution, ça a causé une diminution de la population.

Et la décision de permettre la récolte de cerfs sans bois en 2009 sera prise en avril prochain.

2680 Alors c'est la réponse pour la question.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2685 Est-ce que la ligne projetée risque de nuire à la population des cerfs?

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

Alors on continue dans la même veine, dans la réponse longue!

2690 Il est vrai que la ligne projetée amènera une perte de boisés qui sont susceptibles d'être utilisés par le cerf de Virginie. Cette perte est toutefois de faible superficie, donc on parle de cinquante-sept hectares (57 ha). De plus, la région possède encore plusieurs aires de confinement dans le secteur.

2695 Il est cependant important de débiter les travaux de déboisement à la fin de l'automne, afin de permettre aux cerfs de se déplacer vers d'autres aires de confinement à proximité avant l'arrivée de l'hiver.

2700 J'ai discuté avec Chantal Dubreuil qui a écrit le texte avec Louise Bastien, parce qu'on disait hier que les coupes allaient se faire en hiver pour les milieux humides, alors il y aurait des modalités que les gens de la Faune voudraient proposer à ce moment-là si la coupe se fait en hiver.

2705 Pour la localisation des aires de confinement et ravage de cerfs de Virginie par rapport au tracé de la ligne, il faut se référer à la carte A du milieu naturel et humain qu'on a vue quelques fois.

Donc c'est la réponse.

2710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Tremblay, est-ce que c'est possible pour vous d'aller chercher l'information quant à savoir quelles sont les modalités qui seraient mises de l'avant finalement par les gens de la Faune, en fait par madame Dubreuil puis madame Bastien, et faire part de cet aspect-là à la Commission, de façon à ce que nous en transmettions, peut-être à Hydro-Québec également, par le biais de la réponse qu'on recevra de vous?

2715 **PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

2720 Vous vous parlez des modalités pour l'hiver?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2725 Oui, c'est ça.

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

2730 On a produit ce matin un courriel là-dessus. Est-ce que je vous le communique tout de suite?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, certainement, si vous l'avez, on n'est pas pour attendre!

2735 **PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

2740 OK. Concernant les dates de déboisement, notre position est la suivante! Dans la mesure du possible, il est préférable que le déboisement débute avant que l'épaisseur de neige au sol n'atteigne cinquante centimètres (50 cm) incitant les cerfs à se regrouper dans leur ravage.

Donc c'est autour de la mi-décembre.

2745 Et ce qui est désiré, c'est que les opérations une fois débutées devraient se poursuivre sans interruption.

2750 Si le déboisement doit absolument commencer en janvier ou février ou plus tard durant l'hiver, Hydro-Québec devrait s'entendre avec le ministère et le MDDEP, avant l'émission du certificat d'autorisation, en vertu de l'article 22, pour convenir des modalités qui pourront être mises de l'avant, afin d'éviter le dérangement des cerfs et faciliter l'accès à la nourriture grâce aux résidus de coupe.

Donc c'est les modalités qui sont proposées.

2755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Donc vous allez nous déposer ces documents-là s'il vous plaît, monsieur Tremblay!

2760 **PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

Merci.

2765 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Tremblay, est-ce que l'ouverture du territoire par l'entreprise et les chemins d'accès pourrait augmenter le prélèvement des cerfs par la chasse et causer une surexploitation locale de ces ressources?

2770 **PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

Il est vrai que l'augmentation de l'ouverture du territoire pourrait augmenter les opportunités de chasse. Toutefois, le territoire ainsi couvert se situe en terre privée, ce qui limite le nombre de chasseurs sur le territoire.

2775

Bien entendu, pour avoir le droit d'aller chasser sur une terre privée, il faut demander l'autorisation au propriétaire, donc ça restreint en fin de compte l'augmentation du nombre de chasseurs.

2780

Il faut également noter que les cerfs se déplacent beaucoup, surtout les jeunes mâles qui évitent la compétition en se dispersant sur le territoire. Si par hasard, le secteur subissait une réduction de sa population, cela ne serait que temporaire.

2785 **PAR LE COMMISSAIRE:**

L'étude d'impact suggère de procéder aux travaux de déboisement durant les périodes automnales et hivernales pour assurer la protection de la plupart des espèces floristiques et fauniques.

2790

Quelles sont les solutions qui sont préconisées pour protéger les ravages de cerfs de Virginie si les travaux de déboisement sont entrepris durant l'hiver?

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

2795 Bien, c'est la réponse que je donnais tout à l'heure, le courriel de madame Bastien et de madame Chantal Dubreuil, que je vous ai lu tout à l'heure.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2800 OK.

**PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

2805 En fait, il y a trois (3) possibilités. On préfère que si ça commence après les Fêtes, bien, que ce soit sans interruption.

Après ça, il y a des modalités d'aider le cheptel en apportant de la nourriture.

2810 Puis en fait, éviter le dérangement de la population de cerfs, parce que c'est un animal assez nerveux, donc il faut pas trop le déranger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2815 Merci monsieur Tremblay.

Monsieur Bolullo, est-ce que la voie ferrée pourrait être utilisée pour le transport des matériaux et des équipements nécessaires au montage de la portion de la ligne qui serait située dans l'emprise de la voie ferrée?

2820 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

C'est pas dans nos pratiques, non, d'utiliser les voies ferrées pour ça. On a des techniques autres, donc en utilisant les chemins existants.

2825 De toute façon, il y aurait des ententes à prendre avec le CN, donc c'est pas dans nos pratiques pour utiliser les voies ferrées dans des milieux comme ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2830 Quel serait le débit de la circulation ferroviaire à cet endroit durant les heures de travail pour le montage de la ligne?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2835 J'ai pas de réponse à cette question-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez nous revenir éventuellement avec la réponse, si possible?

2840 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

On va essayer.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2845

J'adresserais quelques questions à monsieur Boulanger!

Sur les retombées économiques, est-ce que le poste et sa ligne d'alimentation projetée, c'est inscrit au rôle d'évaluation et serait ainsi sujet à la taxation municipale?

2850

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

Sans être un spécialiste de la chose, je vous dirais que les bâtiments et la propriété, le terrain sont inscrits.

2855

Je ne crois pas que les équipements soient partie du rôle d'évaluation. Donc ça donne une valeur nominale, bâtiments et terrain seulement au rôle d'évaluation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2860

D'accord. Monsieur Bolullo, vous pouvez confirmer la réponse de monsieur Boulanger, à savoir que les équipements ne sont pas assujettis à une taxation municipale?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2865

Les équipements d'Hydro-Québec?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2870

Oui.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Non, ils sont pas assujettis.

2875

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Parce que c'est en vertu...

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2880

Pardon, juste le bâtiment bien entendu, le bâtiment de poste.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2885

Non, mais si on parle d'équipements, ce n'est pas assujetti et c'est en vertu – est-ce qu'il y a une loi spéciale ou une loi en ce sens?

S'il y a quelqu'un qui a dit non, il doit y avoir une réponse également!

2890

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

Si vous me permettez, je pense que c'est tout simplement en fonction des règles applicables pour l'évaluation des propriétés du ministère des Affaires municipales.

2895

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2900

Monsieur Bolullo, en réponse à une question du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, vous indiquez que le poste Anne-Hébert et sa ligne d'alimentation ne fera pas l'objet d'une analyse détaillée des retombées locales, puisque cette pratique s'applique qu'à des projets de plus de cent millions (100 M\$).

2905

Pourriez-vous nous expliquer les raisons qui motivent cette pratique?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

2910

En fait, c'est dans les projets de plus de cent millions (100 M\$) mais qui sont situés aussi, qui répondent à certains critères qui sont situés dans des région-ressources et d'autres critères.

2915

Le point principal de ça, c'est que ces projets de cent millions (100 M\$) là, il y a des ressources internes à Hydro-Québec pour ces grands projets là qui sont affectés uniquement à faire ce calcul-là, donc ce suivi-là donc des retombées économiques régionales, donc de compiler toutes les données, etc.

2920

Et c'est difficilement applicable d'avoir des ressources, étant donné qu'on a, à Hydro-Québec, on mène de front plusieurs projets de lignes à la fois, donc d'avoir, et souvent, et ces projets-là sont de petite envergure, et donc ce serait difficile d'assigner une ressource uniquement à cette tâche-là. Donc c'est ça.

2925

Et donc les données, et on l'a fait pour des projets qui sont associés à des projets de production, donc des projets de lignes qui sont liés aux projets de production, donc l'évaluation qu'on en fait, c'est basé sur cette expérience-là qu'on a. Donc les décomptes qui ont été faits dans le passé.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2930

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2935

Je vais aller voir monsieur Bouillon au niveau de la Communauté métropolitaine de Québec!

Quelles sont les conditions qui sont requises par la Communauté métropolitaine de Québec pour approuver le projet?

2940

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

En l'état actuel des choses, la Communauté métropolitaine ne dispose pas encore de schéma d'aménagement en vigueur.

2945

Les seuls éléments auxquels on référerait en l'état actuel des choses sont les règlements de contrôle intérimaire. Il y a deux (2) règlements de contrôle intérimaire à la Communauté, un régit l'implantation d'éoliennes et leur démantèlement après l'exploitation et un autre, c'est celui auquel on a fait référence un peu plus tôt, ayant trait au zonage de production à l'intérieur des zones agricoles.

2950

Je précise que l'émission de permis se fait alors par les officiers municipaux responsables de l'émission des permis de chacune des municipalités concernées.

2955

Alors ce sont des règlements de la Communauté, mais ces règlements de la Communauté sont appliqués par des instances locales.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2960

Mais il n'en demeure pas moins que vous avez émis certaines conditions à l'acceptation du projet. C'est plus dans cette optique-là que je vous interrogeais.

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

La Communauté a fait part d'une position commune – l'ensemble de son conseil a fait l'unanimité, a pris connaissance du projet et a émis copie de la résolution 2008-45, a émis des



2965 demandes à Hydro-Québec quant au tracé, quant au type de pylônes à utiliser et par ailleurs, quant à l'aménagement d'une éventuelle assise permanente sous un tronçon du tracé de ligne proposé.

2970 Ce n'est pas basé sur des aspects réglementaires; ce sont des demandes des élus représentant sept cent mille (700 000) habitants de la Communauté métropolitaine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2975 Est-ce que la Communauté a eu réponse d'Hydro-Québec à ses demandes?

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

2980 On a trouvé réponse dans les études d'impact d'Hydro-Québec et on a considéré qu'Hydro-Québec avait répondu à la majeure partie de ces demandes-là de façon adéquate, à l'exception d'une seule, celle ayant trait à l'aménagement d'une assise permanente continue sous un tronçon rejoignant le chemin du Cabouron et le rang du Grand-Capsa.

2985 À cet égard, on a une réponse mitigée et partielle sur la façon de faire d'Hydro-Québec, la façon d'aménager cette éventuelle assise permanente. On a compris qu'elle ne serait pas aménagée en continu, mais qu'il y aurait quelques sections qui pourraient être éventuellement laissées en place à la fin des travaux.

2990 Je vais devoir réviser, bon, mes élus, et éventuellement, il pourrait y avoir des représentations à cet égard ou des négociations avec Hydro-Québec, mais vous comprendrez que ça m'appartient pas. C'est quelque chose qui appartient aux élus de la Communauté, et ça ne fait pas l'objet, pour le moment, d'aucun règlement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2995 Parfait, merci.

3000 Toujours un peu dans la même veine au niveau de la Communauté métropolitaine de Québec, qu'est-ce que vous entendez par préserver la valeur régionale du paysage à l'entrée de la Capitale nationale?

Qu'est-ce que la Communauté métropolitaine de Québec entend par ça?

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

3005 La Communauté métropolitaine, et dans le cadre de l'élaboration de son schéma d'aménagement, s'est intéressée à la valeur paysagère de l'ensemble des milieux du territoire de la Communauté.

3010

À cet égard, elle a identifié des secteurs où l'intérêt des paysages avait une valeur métropolitaine; d'autres secteurs ont des valeurs un peu moindres, à caractère supralocal ou local.

3015

Mais le secteur où se localise le projet, le milieu récepteur, pour l'essentiel, se retrouve à l'intérieur d'unités de paysage ayant été identifiées comme ayant des valeurs métropolitaines, d'où notre souci, et particulièrement à l'égard d'une entrée de ville aussi importante que l'autoroute 40 qui mène à la Capitale, de préserver ces paysages-là, et que des mesures de mitigation, quant au choix des pylônes ou quant au tracé de la ligne, soient mises en place.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3020

Parfait, merci.

Monsieur Bolullo, en quoi le tracé est affecterait le paysage plus que le tracé ouest?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3025

Le tracé est traverserait dans son axe nord-sud une unité de paysage qui a été identifiée, c'est les terrasses de L'Ancienne-Lorette donc qui sont caractérisées par des terres agricoles avec un très grand degré d'ouverture.

3030

Et en plus, c'est qu'au niveau de la traversée de l'autoroute 40, on se trouverait à traverser l'autoroute 40 avant la halte routière, de sorte que les automobilistes qui arrivent donc à la halte routière, et là où on a la première vue de la ville de Québec, donc c'est un point de vue qui est très prisé comme le disait monsieur Bouillon, donc à ce moment-là, la ligne serait visible sur une grande distance.

3035

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3040

Bien ça, en tout cas, je m'interroge beaucoup là-dessus, parce que j'essaie de voir, vos pylônes sont à quelle hauteur à ce moment-là, en supposant qu'on passe en avant de la halte routière, à quelle hauteur seraient les pylônes?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3045

Les pylônes, c'est tous des pylônes qui ont entre quarante-cinq (45 m) et cinquante mètres (50 m) de hauteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3050

Cinquante mètres (50 m), ça veut dire cent cinquante pieds (150 pi) grosso modo, mettons cent soixante pieds (160 pi), si on met des petites lignes, la ligne qui traverse, c'est à

peu près cent cinquante (150 pi), on s'entend, le cent cinquante pieds (150 pi) de haut, alors j'essaie de voir comment qu'un conducteur peut être affecté par une voie, en fait une ligne aérienne qui est à cent cinquante pieds (150 pi), puis que sa vue sur le paysage de la ville de Québec peut être affectée par cette ligne-là.

3055

J'aimerais ça que vous essayiez de m'expliquer ça.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3060

Je sais pas si on peut mettre la carte de paysage!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3065

Oui monsieur Bouillon!

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

3070

La Communauté, à cet égard, quant au tracé est, il se trouvait dans un milieu dégagé, d'une part, ce qui permettait aux automobilistes, en tout cas à partir des simulations visuelles qu'on a pu voir, les automobilistes auraient vu, je dirais de longue haleine, sur une bonne portion de leur parcours, le tracé est et ça aurait constitué, si vous me passez l'expression, une barre littéralement dans le paysage, par rapport à la vision qu'on peut avoir de la Capitale à partir d'un talus qui se localise légèrement à l'est de la halte routière actuelle.

3075

Alors quand vous arrivez à Québec, si vous êtes un touriste ou qui que ce soit, à partir de la halte routière, vous avez une vue totalement dégagée vers ce que j'appellerais le promontoire de Québec.

3080

Cette vue-là aurait été littéralement barrée par une succession de pylônes placés en travers de ce paysage-là; et de l'avis enfin de la Communauté, mais là, je reprends l'avis de mes élus, le tracé est s'avérait, à cet égard, totalement dévastateur par rapport au tracé ouest qui a été sélectionné par mes élus.

3085

Maintenant, peut-être que les simulations visuelles pourront mieux vous identifier cet élément-là, mais c'est pas tant le câble qui vous passe dans la figure comme l'ensemble des pylônes que vous voyez en succession de gauche à droite sur une longueur de quelques kilomètres à l'aller comme à la sortie de la Capitale.

3090

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Boulanger.

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

3095 J'ajouterais disons au surcroît que lorsqu'on arrive à la hauteur du Cabouron, à la hauteur de la halte routière, on est en surplomb. Donc on voit sur la plaine qui est en bas et en même temps, on voit les contreforts du mont Bélair, en plus de voir la Capitale évidemment, la Colline parlementaire.

3100 Donc cet ensemble paysager là, s'il est traversé par un élément comme ça, indéniablement, disons, il va avoir, disons, un impact sur la qualité du paysage, parce que disons qu'on peut pas faire autrement que de l'avoir dans notre champ visuel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3105 Merci monsieur Boulanger.

Oui monsieur Bouillon!

3110 **PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

Passez-moi l'expression, mais je vais faire une comparaison très rapide! C'est comme passer une corde au milieu d'un amphithéâtre devant la scène. C'est pas très important, mais c'est dérangeant quand vous voulez voir le spectacle en arrière.

3115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

3120 Je vais revenir à Hydro-Québec! Est-ce que vous pourriez mettre le tableau 5.2 à l'écran s'il vous plaît?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3125 5.2 étant?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est un tableau, si vous allez à l'étude d'impact, à la page...

3130 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

OK, c'est la comparaison des tracés...

3135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, est-ouest.

3140 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Je l'ai pas sous forme de diapo.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3145 Vous l'avez pas sous forme de diapo, bon, en tout cas, c'est pas vraiment important, même si vous l'avez pas sous forme de diapo!

De toute façon, si on allait à ce moment-là, est-ce que vous avez sous forme de diapo le tableau 7.2 à la page 7-8?

3150

Vous l'avez pas non plus! Bon bien écoutez, ça va être assez facile. Je vais formuler ma question de la façon suivante!

3155 J'aimerais que pour chacun des tracés, est et ouest, que vous m'indiquiez, d'une part, la superficie touchée pour chacun des éléments qui sont là, c'est-à-dire peuplement à dominance d'érables, autres peuplements forestiers, friches arbustives, milieux humides, tourbières profondes et lots faisant l'objet de travaux sylvicoles, tant pour le tracé est que ouest.

3160 Et évidemment, pour vous aider à répondre à ça, la Commission a préparé un petit tableau, monsieur Fortin vous remettra le tableau en question.

Donc ce que nous voulons exactement, c'est la superficie touchée par exemple pour le tracé est en regard du peuplement à dominance d'érables et la superficie totale du peuplement à prédominance totale dans le tracé est. Même chose évidemment pour le tracé ouest.

3165

Donc c'est un petit tableau qui est facile à compléter. Il s'agit juste de mettre ça en hectares, point à la ligne.

Donc monsieur Fortin vous remettra le tableau un peu plus tard.

3170

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

OK.

3175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si on revient un peu au tracé comme tel, malgré la demande de la Ville de Saint-Augustin, du Syndicat de l'UPA, de la Fédération de l'UPA, de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Commission de la Capitale-Nationale et également évidemment des propriétaires agricoles, pour essayer de juxtaposer la ligne projetée à celle de la voie ferrée, il semble que cette juxtaposition-là posait des problèmes à Hydro-Québec, des problèmes techniques finalement à Hydro-Québec.

3185 Est-ce que vous pourriez expliquer à la Commission la nature de ces problèmes techniques, puisqu'un segment de la ligne projetée, le segment D se situe en partie dans l'emprise de la voie ferrée et a déjà été retenu dans le choix du tracé final?

3190 Donc est-ce que vous pourriez nous expliquer les contraintes techniques qui font que vous n'avez pas pu vous approcher plus ou en tout cas profiter finalement de l'emprise de la voie ferrée?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3195 C'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, au moment du dépôt de l'étude d'impact puis dans les derniers développements qu'on avait eus avec le CN, donc nous, c'est sûr qu'on veut profiter du fait qu'il y a une emprise déjà existante pour réduire notre emprise.

3200 Jusqu'à maintenant, on a réduit de cinq mètres (5 m) du côté du CN, et on est en pourparlers à l'heure actuelle pour essayer de réduire ça d'un dix mètres (10 m) additionnel. Donc c'est dans notre bonne volonté d'essayer de justement réduire et de profiter justement de l'emprise existante du CN pour limiter les impacts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3205 Donc ça va dépendre toujours des négociations que vous allez avoir avec le CN là-dessus?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3210 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3215 Parfait.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

C'est les contraintes surtout qui ont trait à l'entretien, soit du CN ou soit par nos équipes.

3220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourquoi qu'il faut absolument que la ligne traverse à angle droit plutôt que d'y aller de façon oblique?

3225 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Vous parlez de l'autoroute?

3230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pas de l'autoroute. Bien, je parle, oui, quand vous faites effectivement, pour traverser l'autoroute, est-ce qu'on pourrait pas, au lieu d'arriver à angle droit de même, on pourrait pas y aller de façon oblique un petit peu?

3235 Est-ce qu'il y a quelque chose, techniquement est-ce qu'il y a quelque chose qui dérange?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3240 Bien, dans le cadre du projet, ce qu'on a essayé de respecter le plus possible, c'est les lotissements, dans un premier temps.

Et là, quand on tourne, c'est sûr que dans la section est-ouest, on est à un axe qui est perpendiculaire au cadastre.

3245 Mais quand on tourne pour aller vers le nord, bien, on veut suivre les cadastres, donc ça nous donne un angle qui est à quatre-vingt-dix degrés ( $90^0$ ).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3250 Quand vous le montrez sur la carte, chacun des segments, A-B-C-D, effectivement, on constate que ces segments-là passent tous par le même point, donc il y a un point convergent.

Quelle est la nécessité de ce point convergent?

3255

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

En fait, il y a comme deux (2) points convergents, là où il y avait le tracé est et le tracé ouest.

3260

Je sais pas si on peut montrer la carte à l'écran!

Monsieur le Président, vous parlez du point de convergence qui est ici ou de celui-là ici?

3265

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Celui-là au centre.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3270

Donc est-ce qu'il y a une raison pour laquelle il y a un point de convergence ici?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3275

Oui.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3280

Donc ce premier point de convergence là, parce que là, là-dessus, on voit pas le tracé retenu, le tracé suite aux consultations. On a fait le tracé qu'on appelle le tracé 3 optimisé qui longeait, continuait à longer la voie ferrée et qui venait traverser ici comme ça.

3285

Bon, dans un premier temps, pourquoi il y avait ce point de convergence là, c'est qu'on cherchait à traverser ici, et comme on l'a fait ici, le chemin de fer de façon le plus perpendiculaire possible, pour améliorer les dégagements.

3290

Donc si vous avez deux (2) axes qui se croisent de façon perpendiculaire, donc vous imaginez la flèche du conducteur au-dessus, donc si on est perpendiculaire, c'est la meilleure façon de le traverser alors que si on est de façon plus oblique, à ce moment-là on est plus longtemps au-dessus de la voie ferrée. Donc c'est un des critères.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3295

Donc c'est la raison principale, finalement, pourquoi on retrouve ce point de convergence à cet endroit-là?



**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Oui, tout à fait.

3300

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Bolullo.

3305

Je vais aller voir du côté de la MRC de Portneuf! Madame Béland, est-ce que le projet de poste et ligne est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC?

**PAR Mme SYLVIE BÉLAND:**

Oui, effectivement.

3310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et il y a eu une demande de la part, je pense, d'Hydro-Québec pour avoir l'acceptation, OK, c'est ça.

3315

Au niveau de la Communauté métropolitaine de Québec, est-ce que le projet répond au Plan directeur de développement et d'aménagement de la Communauté?

3320

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

À cet égard, actuellement, le schéma d'aménagement applicable est celui de l'agglomération de Québec. Il y a pas de représentant ici aujourd'hui.

3325

Et par ailleurs, il y a les aspects réglementaires de la municipalité de Saint-Augustin qui sont applicables. Mais je voudrais pas répondre pour l'agglomération.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pouvez vous informer par contre auprès de l'agglomération, puis nous faire parvenir la réponse par la suite?

3330

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

Oui, je vais demander à l'agglomération de vous fournir la réponse quant à la conformité du projet par rapport à ses réglementations du schéma d'aménagement.

3335

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3340 Très bien, oui, j'apprécierais, merci.

**PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

3345 Je peux donner cependant une petite indication! Quant au poste, uniquement quant au poste, il est identifié au schéma d'aménagement, et c'est conforme au projet actuel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3350 Parfait. Oui monsieur Boulanger.

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

3355 Sans vouloir me substituer à l'agglomération, en regard de la demande qui est pendante devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec, il y a eu, disons, je dirais une orientation de convenue avec, il me semble, l'agglomération, sous réserve qu'ils le confirment évidemment, à l'effet qu'il devait apporter des modifications strictement pour le tracé, le poste étant déjà inclus.

3360 En regard de la réglementation de la Ville de Saint-Augustin, et la conformité qu'on nous a demandée par rapport au zonage, la structure réglementaire de Saint-Augustin n'identifie pas au zonage de corridors linéaires tels que corridor hydroélectrique, gazoduc, piste cyclable, réseau majeur d'aqueduc ou d'égout sanitaire. Ce sont des éléments qui sont tellement linéaires que disons, c'est difficile de constituer des zones avec, souvent dû à leur dimension. Donc l'approche qu'on a eue au niveau réglementaire, on ne les traite pas au niveau du règlement de zonage.

3365 En ce sens-là, le projet d'Hydro-Québec est conforme.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3370 Parfait, merci.

3375 On va prendre une petite pause de cinq (5) minutes, parce que j'ai des choses à voir avec mon collègue, puis on vous revient après. Il nous reste quand même encore quelques questions, mais je peux d'ores et déjà vous dire que nous allons terminer cet après-midi. Donc vous allez avoir soirée libre! Donc cinq (5) minutes!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

3380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On reprend!

3385

Je vais continuer avec vous, monsieur Bolullo!

Donc quand on regarde le tracé ouest, on arrive à un croisement où il bifurque vers le nord, et est-ce que c'est une coïncidence qu'on se retrouve dans un endroit où il y a, je dirais, comment je dirais ça, il y a une colline qui est granitique, finalement, puis est-ce que c'est une coïncidence fortuite ou bien donc ça arrive comme ça?

3390

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

La raison pour laquelle on est tant à l'ouest, c'est pour passer à l'ouest de la halte routière.

3395

Mais votre question, je pense que ça concerne plus le sous-sol, donc il y a aucune étude géotechnique à l'heure actuelle qui a été faite dans le projet.

3400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça pourrait représenter des avantages pour Hydro-Québec, le fait d'avoir un sol granitique?

3405

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Non. Une fondation sur roc versus une fondation qui est sur mort-terrain, c'est des coûts qui sont comparables.

3410

Et au niveau technique, c'est du pareil au même.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais en termes d'ancrage, c'est pas plus solide d'être installé dans le granit que d'être installé sur le mort-terrain?

3415

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Non. Toutes nos fondations doivent répondre à des critères, donc elles sont en conséquence du sol rencontré.

3420

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3425

Donc il y a pas d'avantage, finalement, à ancrer un pylône sur une structure granitique?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Non.

3430

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. J'irais peut-être au niveau encore de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures puis la Communauté métropolitaine de Québec, donc dans les deux (2) cas!

3435

Est-ce que le zonage municipal, dans le cas de la Ville de Saint-Augustin, permet l'exploitation d'une carrière de granit au Cabouron?

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

3440

Non, pas actuellement. Il faudra avoir des modifications réglementaires tant au PDAD, Plan directeur d'aménagement et de développement qu'au niveau de la réglementation de zonage.

3445

Ça suppose aussi des autorisations à obtenir, parce qu'on est en territoire agricole, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Le ministère du Développement durable aussi est impliqué dans ces installations-là, dans ces équipements-là.

Donc il y a plusieurs démarches à faire avant de pouvoir...

3450

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc à l'heure actuelle, ce serait impossible pour monsieur Beaupré de commencer à exploiter une carrière à cet endroit?

3455

**PAR M. PIERRE BOULANGER:**

On serait pas en mesure de lui donner un certificat d'autorisation au niveau local, ni de confirmer que c'est conforme à notre réglementation pour une demande au MDDEP.

3460

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Maintenant, au niveau du ministère du Développement durable, est-ce qu'il y a eu une demande qui a été faite en vertu de l'article 22 pour l'exploitation d'une carrière?

3465 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Pour avoir une réponse bien précise, j'ai déjà la réponse, mais je vais demander au représentant de la Direction régionale de nous éclairer sur ce sujet. C'est une responsabilité de la Direction régionale.

3470

**PAR M. DENIS TESSIER:**

Monsieur le Président, j'ai fait une recherche auprès du secteur industriel chez nous qui traite les demandes de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière ou sablière, et puis dans le cas de Carrières Rive-Sud inc., nous n'avons pas eu de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière au site qui a été présenté hier soir.

3475

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3480 Parfait, je vous remercie infiniment.

Monsieur Beaupré, est-ce que ça vous ferait un petit quelque chose de venir vous asseoir à l'avant, parce que j'aimerais ça voir où vous en êtes dans votre projet!

3485

Pourriez-vous nous parler de votre projet un petit peu qu'on sache où vous vous situez par rapport à ces besoins-là, c'est-à-dire que ça vous prend un certificat d'autorisation.

Ça prend aussi une autorisation en vertu du plan de zonage. Bon, comment vous voyez votre projet, finalement, sans avoir obtenu au préalable toutes ces autorisations?

3490

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

Disons que, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, depuis novembre 2007, on est en négociation avec les propriétaires de terrain.

3495

Je vous dirais qu'en novembre 2008, toutes les signatures d'exploitation au niveau des propriétaires, au niveau des droits de passage pour l'accès à la propriété ont été signés, pendant la période d'un an, si on peut dire.

3500

Le 19 décembre 2008, un document a été adressé à la Ville de Saint-Augustin, au soin de monsieur le maire, pour identifier le projet, parce qu'on doit y aller par étapes.

On prévoit faire la demande officielle à la Ville de Saint-Augustin probablement début mars, pour obtenir les permis municipaux.

3505

Par la suite, nos gens seront actuellement au travail pour préparer les documents pour la CPTAQ, qui sera la troisième étape.

Et par la suite, on va se présenter au ministère de l'Environnement qui est la dernière étape.

3510

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Hier, dans une question, vous nous avez fait part que vous souhaiteriez qu'Hydro-Québec déplace finalement, au lieu d'y aller à angle droit, déplace son tracé de façon à avoir peut-être un angle oblique pour se diriger vers le nord.

3515

Suite à la question d'hier, vous souhaiteriez qu'au lieu d'avoir un tracé à angle droit, qu'on ait un tracé de façon oblique finalement pour se diriger vers le nord.

3520

Est-ce qu'à ce moment-là, Carrières Rive-Sud serait encline ou encore souhaiterait ou envisagerait plutôt de contribuer financièrement au déplacement de cette ligne?

Autrement dit, est-ce que Carrières Rive-Sud, parce qu'hier, Hydro-Québec nous a mentionné que ça coûterait entre possiblement six cent mille (600 000 \$) à un million (1 M\$) pour avoir un tel déplacement, est-ce que Carrières Rive-Sud envisagerait de défrayer une partie du montant, ça pourrait être cinquante pour cent (50 %) ou ça pourrait être cent pour cent (100 %), dépendamment de vos moyens, je sais pas, je connais pas vos moyens, mais est-ce que ça pourrait être une option envisageable de votre part?

3525

3530

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

Bien, je vous dirais que depuis trois ans et demi (3 ½), nous travaillons très intensément dans le secteur ouest de Québec, de la grande région de Québec, pour développer un gisement.

3535

Il y a deux (2) ans, on a présenté à la Ville de Saint-Augustin un projet dans le secteur du Petit-Capsa qui est plus vers le nord et à ce moment-là, on a reçu une opposition de la part des citoyens qui étaient locaux, parce qu'on empruntait un réseau municipal.

Donc on a mis fin immédiatement à ce projet, dans le respect de la population.

3540

Et puis par la suite, avec le travail de géologues et de personnes compétentes dans le domaine, on en est venu à identifier le dépôt où on est actuellement. C'est un dépôt qui est, à notre point de vue, idéal pour une exploitation, dû au fait qu'il y a aucune résidence, on peut sortir directement sur l'autoroute; on n'affecte pas du tout la circulation au niveau des routes municipales.

3545

Donc c'est un projet, selon nous, qui serait parfait pour le respect de l'environnement.

Au niveau de la contribution, on est une petite PME, on n'a pas les moyens d'Hydro-Québec ou quoi que ce soit.

3550

Ce qu'on fait, c'est qu'on a approché Hydro-Québec depuis janvier 2008, dans le but de, premièrement, les sensibiliser à notre projet, dans le but de tenter de trouver avec Hydro-Québec une façon adéquate d'optimiser notre projet et de ne pas nuire au projet d'Hydro-Québec.

3555 Sur la contribution que vous me demandez...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je demande rien...

3560

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

Le potentiel.

3565

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une réflexion.

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

3570

J'en ai pas discuté avec les actionnaires, il faudrait qu'il y ait une réflexion là-dessus.

Je tente toujours d'amorcer des rencontres ou des discussions avec Hydro-Québec, dans le but de trouver une solution.

3575

On a des possibilités, on voit peut-être des points où on pourrait avantager le projet en émettant des idées à Hydro-Québec.

Tantôt, j'ai demandé encore d'avoir une rencontre très prochainement, pour essayer de trouver une façon de réaliser les deux (2) projets sans aucune problématique, et tenter d'optimiser. Parce que nous, la pierre, elle est là, elle se tasse pas, comme un pylône peut se tasser.

3580

La qualité est là, puis on n'a pas le choix, pour l'opérer, on doit se positionner à cet endroit-là.

3585

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et advenant un refus d'Hydro-Québec quant à la modification de son tracé, est-ce que Carrières Rive-Sud envisagerait quand même de procéder à l'exploitation de cette carrière?

3590

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

Je vous dirais qu'éventuellement, on regarde pour continuer le projet.

3595

La problématique, c'est que la rentabilité du projet est beaucoup moindre, parce qu'on perd des volumes de pierre.

3600

Pour les propriétaires qui vont être payés sous forme de redevances, il y a des pertes aussi importantes dans l'utilisation du sous-sol. Et ça amène une perte, je dirais, au niveau de la société, parce que les volumes qui seront perdus, bien, le ministère des Transports, les villes, les entreprises ne pourront pas en bénéficier, parce qu'il va y avoir un pylône situé sur cette pierre-là.

3605

Pour avoir travaillé, je suis dans le domaine depuis trente-cinq (35) ans, puis il existe une problématique au Québec qui est majeure, les gisements ne sont pas protégés, ou il y a pas de plan d'orientation pour la protection des gisements.

3610

J'ai travaillé beaucoup dans la région de Montréal, puis la grande région de Montréal doit aller chercher des agrégats à cent vingt-cinq kilomètres (125 km) à l'extérieur, parce que dans le passé, il y a pas eu de plan d'orientation de protection des gisements.

3615

Et notre société québécoise, bien, elle est grandement perdante là-dessus, parce que ça coûte des tonnes-kilomètres, ça coûte une très grande pollution par le transport. Je vous dirais, la carrière de Saint-Augustin, par rapport aux fournitures de granit actuelles, c'est une information assez large que je vous donne, mais amènerait une coupure de quatre (4) fois, minimum, de quatre (4) à sept (7) fois le transport de matériaux.

3620

Un camion de Saint-Augustin économiserait de quatre (4) à sept (7) camions venant de d'autres gisements qui sont beaucoup plus loin, pour des fournitures de pierre granitique pour la région.

3625

Donc quand on parle de gaz à effet de serre, quand on parle d'environnement, quand on parle des normes de Kyoto puis de l'orientation future à vouloir protéger notre environnement, bien, on se doit de protéger des matières premières qui sont près des grands centres, qui sont situées dans des points idéaux à exploiter.

3630

C'est la raison pour laquelle on demande à Hydro-Québec une collaboration. On demande au BAPE une collaboration. Et puis nous, de notre côté, bien, on va faire notre travail pour présenter à tous les intervenants municipaux, à tous les ministères un document qui va rencontrer toutes les normes d'exploitation.



3635 Mais on se doit de respecter les gisements, quelque chose qui ne se fait pas actuellement. Ça se fait dans d'autres pays, dans d'autres provinces, mais au Québec, il y a pas rien qui se fait là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3640 À l'heure actuelle, vous avez parlé, je pense que vos chemins étaient déjà en place pour passer à travers, en fait pour aller joindre la sortie, les sorties sur l'autoroute 40.

Ces chemins-là traversent quels lots à l'heure actuelle?

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

3645 Je me suis peut-être mal expliqué. C'est qu'on a discuté et on a eu l'autorisation du ministère des Transports pour utiliser les sorties des bretelles pour les haltes routières.

3650 À partir de ce document-là d'autorisation, lorsqu'on présentera nos plans finaux au ministère de l'Environnement, à la Ville de Saint-Augustin, à la CPTAQ, on va présenter également les plans finaux au ministère des Transports pour une approbation finale. Mais on est autorisé par le ministère des Transports, dans une première étape, à utiliser les bretelles des haltes routières dont celle du côté nord qui est direction ouest, qui n'est pas utilisée.

3655 Il y aura environ cent cinquante pieds (150 pi) de chemin forestier à faire dans un petit boisé entre la voie de desserte à la halte existante.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3660 Et c'est pas dans la partie où on retrouve un potentiel archéologique par hasard?

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

3665 Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est complètement vers l'ouest...

3670 **PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

Au sud.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3675

Au sud-ouest finalement, parfait.

Merci monsieur Beaupré.

3680

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3685

Monsieur Bolullo, est-ce qu'il serait pas important dans le fond, même si Hydro-Québec réalise son projet, et même si le projet qui est envisagé par Carrières Rive-Sud ne se réalise pas pour X raisons, est-ce qu'il serait pas important pour Hydro-Québec de protéger ce site-là, en fait pour les générations futures? Dans le sens où cette pierre-là est très importante pour les

3690

générations futures, non seulement pour la génération présente.

Donc à ce moment-là, est-ce qu'il y a pas moyen d'avoir un effort de la part d'Hydro-Québec en ce sens?

3695

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Je pense que vous avez raison dans ce sens-là, et nous, comme on l'a dit, on est disposé, je suis certain qu'il y a une façon de s'entendre. Donc dans un premier temps, clarifier un peu, clarifier tout ce projet-là, donc l'étendue, exactement où c'est situé de façon claire, qu'est-ce qui est prévu être exploité, jusqu'à quelle profondeur.

3700

Et avec toutes ces notions-là qu'on pourra acquérir du promoteur, bien à ce moment-là, c'est certain qu'on est capable de trouver un terrain d'entente qui va permettre justement à monsieur Beaupré d'exploiter ce site-là dans le futur.

3705

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ce que je comprends de vos propos, Hydro-Québec va s'asseoir avec monsieur Beaupré, et vous allez essayer de trouver un terrain d'entente effectivement pour que lui réalise son projet en toute quiétude et que ça n'entrave pas finalement le tracé comme tel, dans la mesure du possible?

3710

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3715

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3720 Donc c'est l'engagement qu'Hydro-Québec a pris cet après-midi, de s'asseoir avec monsieur Beaupré, c'est ça?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3725 Bien en fait, de continuer à s'asseoir avec monsieur Beaupré.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3730 Bien, c'est parce que ce qui a été dit dans sa requête à la ministre, c'est qu'il n'avait pas eu de réponse très satisfaisante, puis qu'il voulait faire de la médiation. Mais on est arrivé avec une requête, donc à ce moment-là, vous continuez?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3735 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3740 Parfait. J'aimerais revenir, hier soir on a parlé évidemment de compensations en vertu des cinquante et un hectares (51 ha) qui seraient complètement irrémédiablement perdus, compte tenu que l'emprise va être partie tenante de votre projet pendant plusieurs années.

3745 Hier soir, vous nous avez dit que c'était pas dans la façon de faire peut-être d'Hydro-Québec de procéder à l'acquisition de boisé d'intérêt pour le protéger, parce qu'Hydro-Québec donnait effectivement un pour cent (1 %) en compensations aux organismes municipaux qui étaient impactés par le projet.

3750 Mais est-ce qu'Hydro-Québec ne pourrait pas s'associer, à ce moment-là, à un organisme voué à des fins de conservation pour acquérir un boisé d'intérêt? C'est-à-dire que vous travaillez de concert avec un organisme qui est reconnu autant par le fédéral que par le provincial pour acquérir des boisés à des fins de conservation et à ce moment-là, ça permettrait finalement d'avoir en bout de ligne une compensation pour le cinquante et un hectares (51 ha) qui va être détruit à toutes fins pratiques.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3755 Ce que j'ai omis de mentionner hier soir, c'est qu'il y a aussi, mises à part les compensations qu'on verse aux propriétaires impactés, mis à part le Programme de mise en valeur intégrée, il existe aussi le fonds Hydro-Québec pour l'environnement qui sert notamment,

3760 comme vous l'avez mentionné, pour de l'acquisition de forêt à caractère particulier, donc pour la sauvegarde d'éléments comme ça dans l'environnement.

Donc j'ai des exemples ici avec moi, bon, la Réserve naturelle des Montagnes-Vertes, l'aménagement au mont Saint-Grégoire, donc qui sert à des fins, comme vous l'avez mentionné.

3765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ce sont des organismes qui reçoivent ces sommes d'argent d'Hydro-Québec, n'est-ce pas?

3770 Mais est-ce qu'on peut prendre un projet bien précis par exemple puis qu'Hydro-Québec aille de l'avant, bon, tantôt, cet après-midi madame Roy avait mentionné que la restauration de l'ancien poste de Neuville, ça pourrait être un élément qui pourrait être compris.

Est-ce que ça pourrait être compris là-dedans dans ce fonds-là?

3775

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Si on parle de la restauration du poste de Neuville, il y a un processus qui existe à ce sujet-là, donc qu'est-ce qui arrive quand on démantèle un poste, puis qu'est-ce qu'on fait avec. Donc ça, il y a un processus bien établi pour procéder dans les cas comme ça.

3780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3785 Je pense qu'il y aurait quand même intérêt n'est-ce pas de la part d'Hydro-Québec d'y aller plus en profondeur, de se pencher sur cette association qu'Hydro-Québec pourrait avoir avec certains organismes.

3790 Parce que c'est beau de dire, oui, on donne de l'argent en compensation aux producteurs, oui on donne de l'argent en compensation aux personnes, en fait aux municipalités, mais où est la compensation en termes de milieux naturels à ce moment-là?

Parce que c'est les milieux naturels qui sont affectés en premier lieu beaucoup plus que le milieu humain peut l'être. Et à ce moment-là, où est-elle la protection? On n'en trouve pas.

3795

Donc j'aimerais ça qu'on commence à réfléchir là-dessus peut-être.

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3800 En termes de compensations, comme vous l'avez dit, on compense pour les impacts au sol chez les propriétaires; on compense via un programme volontaire, le PMVI. La Fondation

Hydro-Québec pour l'environnement, pour participer à divers projets qui sont environnementaux aussi à travers le PMVI.

3805 Puis si on parle de compensations en termes de milieux humides, bien, ça fait partie aussi d'une démarche d'autorisation d'une analyse qui est faite à chaque demande.

Donc jusqu'à l'heure actuelle, il y a des mécanismes qui sont en place pour ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3810

Maintenant, j'aimerais qu'on parle un peu de votre étude de bruit!

3815 La modélisation du bruit au moment de l'exploitation ne semble pas prendre en compte la rue projetée pour desservir le poste, parce qu'on voit pas ça nulle part dans votre modèle qui a été réalisé.

Donc est-ce que la circulation routière qu'il va y avoir sur cette nouvelle rue finalement pourrait modifier à la hausse les résultats de l'analyse sonore qui a été réalisée?

3820 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3825 Bien, le poste est bordé par la route de Fossambault sur laquelle il y a une circulation quand même passablement grande. Et la rue qui va s'ajouter, la rue de Lisbonne, c'est une rue locale qui va servir à desservir une partie du parc industriel.

Donc on pense pas qu'il y aurait un impact significatif de l'ajout de ce segment de rue là par rapport au bruit ambiant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3830

Donc finalement, étant donné qu'il n'y a pas de zone résidentielle qui va être située en face du poste, donc à ce moment-là il y a pas de danger que cette rue-là puisse agir comme un corridor ou un couloir favorable à la propagation du bruit, OK.

3835 Maintenant, encore une fois dans l'étude de bruit, dans l'étude d'impact, il est mentionné, on parle de transformateurs et on parle d'inducteurs.

Mais qu'en est-il finalement des bruits émis par les disjoncteurs?

3840 **PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Les bruits des disjoncteurs, les disjoncteurs qui vont être installés, c'est des disjoncteurs au gaz SF6, donc quand on les opère, ont un bruit qui sont de beaucoup inférieur aux anciens disjoncteurs à air.

3845

Donc on parle dans ce cas-là d'un bruit, on parle d'une fréquence d'opération des disjoncteurs, de dix (10) à douze (12) fois par année, dans le cas du poste Anne-Hébert.

3850

Et au niveau de bruit, c'est un niveau de bruit qui est de quatre-vingts décibels (80 dB), donc ponctuel, quatre-vingts décibels (80 dB), qui correspond à toutes fins pratiques, l'exemple qu'on avait, c'était deux (2) véhicules qui circulent sur le boulevard de Fossambault à quatre-vingts kilomètres-heure (80 km/h). Donc c'est un niveau de bruit équivalent à ce bruit-là.

3855

Donc on parle de dix (10) à douze (12) opérations annuellement à quatre-vingts décibels (80 dB).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3860

Expliquez-moi comment ça se fait que c'est juste dix (10) à douze (12) opérations par année alors que si je regarde dans d'autres postes, à moins que je me trompe, c'était beaucoup plus élevé?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3865

Je vais laisser mon collègue répondre à cette question-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3870

Oui monsieur Girard, on vous écoute.

**PAR M. MARTIN GIRARD:**

3875

Oui monsieur le Président, je crois que vous faites référence peut-être au dossier Chénier-Outaouais. C'est que le poste Anne-Hébert est un poste dans le fond qui n'a pas à être manœuvré souvent.

3880

Dans le fond, c'est qu'on a nos deux (2) lignes d'alimentation, on les laisse en permanence alimenter le poste Anne-Hébert en mode normal, donc c'est seulement en cas de pépin ou en cas d'exploitation qu'on a à manœuvrer les disjoncteurs, soit pour isoler un équipement en cas de défaut ou pour l'isoler pour y avoir accès.

On parle de fréquences d'entretien qui sont très éloignées des six (6) à huit (8) ans pour chaque appareil, donc c'est pas des équipements qu'on a besoin de manoeuvrer souvent.

3885 Alors que souvent, quand c'est un réseau qu'on a besoin de reconfigurer souvent, c'est dans des cas comme ça qu'on peut manoeuvrer des disjoncteurs souvent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3890 OK. Par contre, on comprend qu'un disjoncteur, c'est un bruit impulsif, n'est-ce pas.

3895 Donc un bruit impulsif, s'il est fait à deux heures (2 h) de l'après-midi, ça dérange pas, mais s'il est fait à cinq heures (5 h) ou à minuit (24 h) le soir, ça peut déranger. Et évidemment, étant donné que nous sommes dans un milieu quand même agricole, le bruit porte loin surtout la nuit. Donc ça peut affecter même.

3900 De quelle façon c'est considéré ou encore une fois, à quelle fréquence, est-ce que c'est en fréquence matinale ou en fréquence de soir où l'utilisation de disjoncteurs, la fermeture et l'ouverture du disjoncteur est réalisée?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

C'est sûr que s'il y a des défauts, bien, ça peut survenir un peu à n'importe quelle heure.

3905 Par contre, ce qui est plus fréquent, c'est pour les besoins d'entretien, et de toute évidence, ça va être fait le jour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3910 Et est-ce que ces bruits impulsifs, même s'ils sont peu nombreux, vous en avez tenu compte dans l'étude sur le bruit?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3915 Ils ont pas été pris en compte dans l'étude de bruit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3920 Donc est-ce que ça répond pas à ce moment-là à la Note d'instructions? Je vais aller voir du côté du ministère.

Est-ce que, même s'il y en a peu, c'est peu fréquent, l'étude de bruit doit tenir compte des bruits impulsifs qui peuvent survenir en cours d'année?

3925 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Effectivement, la Note d'instructions révisée 9801 révisée en 2006 demande, il y a des pénalités qui peuvent être accordées lorsqu'on fait des simulations, soit pour des bruits tonaux, avec une composante tonale ou des bruits d'impulsion.

3930

Dans le cadre de l'étude de bruit qui a été faite par Hydro-Québec, dans leur étude, ils mentionnent que:

3935

"Dans le cadre de cette étude, le bruit émis par les transformateurs et inductances du nouveau poste ne comporte pas de bruit d'impact."

Donc ils en ont tenu compte.

3940

Je sais pas si c'est une question de fréquence ou de puissance sonore, mais par ailleurs, on voit aussi un peu plus loin dans le cadre d'un autre projet, on avait posé la question et on nous disait qu'un disjoncteur, par exemple, à air comprimé, comme ceux dont on a déjà parlé, pouvait produire un son d'environ cent sept (107) dBA lors d'un déclenchement, alors qu'un disjoncteur de type SF6 est de l'ordre de quatre-vingt-deux (82) dBA.

3945

Puis ailleurs dans l'étude, on voit également que la puissance totale des transformateurs, une fois que tous les transformateurs vont être en place, c'est de l'ordre de quatre-vingt-trois virgule huit (83,8) dBA à la source.

3950

Donc on a des puissances sonores qui sont relativement comparables. J'imagine que c'est pour cette raison qu'ils ont décidé de pas accorder de pénalité pour les bruits d'impulsion.

Mais ceci étant dit, il y a un programme de suivi qui va être fait puis qui va devoir être fait dans les règles, puis on va voir à ce moment-là.

3955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3960

Parfait. Est-ce que ça a été tenu compte dans votre étude de bruit le bruit impulsif ou vous en avez pas considéré, vous n'avez pas tenu compte de la réforme, parce que c'est bien indiqué dans l'étude de bruit que ça a été fait en fonction de la nouvelle Note d'instructions 9801 révisée en 2006?

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

3965

Oui, notre spécialiste de bruit qui a mené l'étude, donc monsieur Talbot a mentionné les bruits à caractère tonal, donc ça a été tenu compte dans l'étude de bruit.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc quelle pénalité vous avez insufflée à ce moment-là?

3970

**PAR M. MATHIEU BOLULLO:**

Il faudrait demander à notre spécialiste de bruit. Peut-être monsieur Talbot.

3975

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Talbot.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

3980

Monsieur le Président, il y a pas eu de pénalités qui ont été accordées pour les bruits à caractère tonal dans le cadre de l'étude.

Si on revient à la définition d'un bruit à caractère tonal, ce sera pas long, il s'agit:

3985

"Un bruit à caractère tonal, c'est un bruit qui est caractérisé par une composante à fréquence unique ou des composantes à bande étroite qui émergent de façon audible du bruit ambiant."

3990

Par exemple une sonnerie ou quelque chose qui est un peu plus strident qui va ressortir, sans être nécessairement plus puissant, on va entendre ce bruit-là distinctement à travers un bourdonnement, par exemple.

3995

Puis dans le cadre de ce poste-là, d'après les calculs qu'ils ont faits et qui sont présentés ici, ils ont établi qu'il y avait pas de pénalité à accorder pour le caractère tonal du bruit émis par les transformateurs et les inductances du poste.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4000

Donc ce que je comprends du ministère, vous êtes satisfait de l'étude qui a été réalisée par Hydro-Québec?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

4005

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4010 Parfait, merci. Est-ce que le programme de suivi, monsieur Talbot, qui est proposé par Hydro-Québec vous satisfait?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

4015 Hydro-Québec va nous déposer un programme de suivi, puis on va en prendre connaissance. On va en discuter avec notre spécialiste, puis on va voir s'il y a lieu de demander des choses particulières.

Ça, ça va être une discussion à venir avant l'autorisation du projet.

4020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

4025

---

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4030 Je dois dire que le registre est maintenant fermé, mais ça fait longtemps qu'il y a personne qui s'est inscrit, donc je pense qu'étant fermé maintenant, ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

4035 Pour ceux d'entre vous, notamment le promoteur, qui ont des documents à déposer ou des réponses à nous faire parvenir, je vous rappelle que la Commission d'enquête souhaite les obtenir au plus tard dans une semaine.

4040 Notre objectif est de rendre accessibles au public ces documents et ces réponses pour les aider à élaborer leur opinion qu'ils présenteront la deuxième partie de l'audience qui aura lieu ici même à compter du mardi 24 février prochain à dix-neuf heures (19 h).

4045 Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux et elle recevra jusqu'au 6 février prochain les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances d'aujourd'hui que les participants actuellement présents qui souhaiteraient compléter leur compréhension du projet.

Il appartient toutefois à la Commission de juger de la pertinence de la question. Le cas échéant, les réponses seront déposées et accessibles dans les centres de consultation et dans le site Web du BAPE.

4050 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Renée Poliquin, la coordonnatrice du secrétariat de la présente Commission, au plus tard le 10 février prochain. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

4055 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission d'enquête au plus tard le 20 février prochain à midi (12 h).

4060 Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation des mémoires, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que dans le site Web du BAPE.

4065 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle sera bien différente de celle-ci. Seules la table des participants et celle de la Commission demeurent en place.

Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus; toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente Commission.

4070 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux, paramunicipaux sur le projet et ses impacts. J'accorderai quinze (15) minutes de présentation.

4075 Il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

4080 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Mathieu Bolullo, et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet.

4085 Enfin, je remercie les gens à la technique, messieurs Richard Grenier et Michel Filteau, la sténotypiste madame Denise Proulx, l'équipe de la Commission d'enquête, monsieur Guy Fortin et mesdames Renée Poliquin, Danielle Hawey, ainsi que mon collègue, monsieur Amadou Diallo.

Au plaisir de vous revoir le 24 février prochain.

4090

Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique et surtout, bonne soirée. Merci.

4095

---

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4100

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.

4105